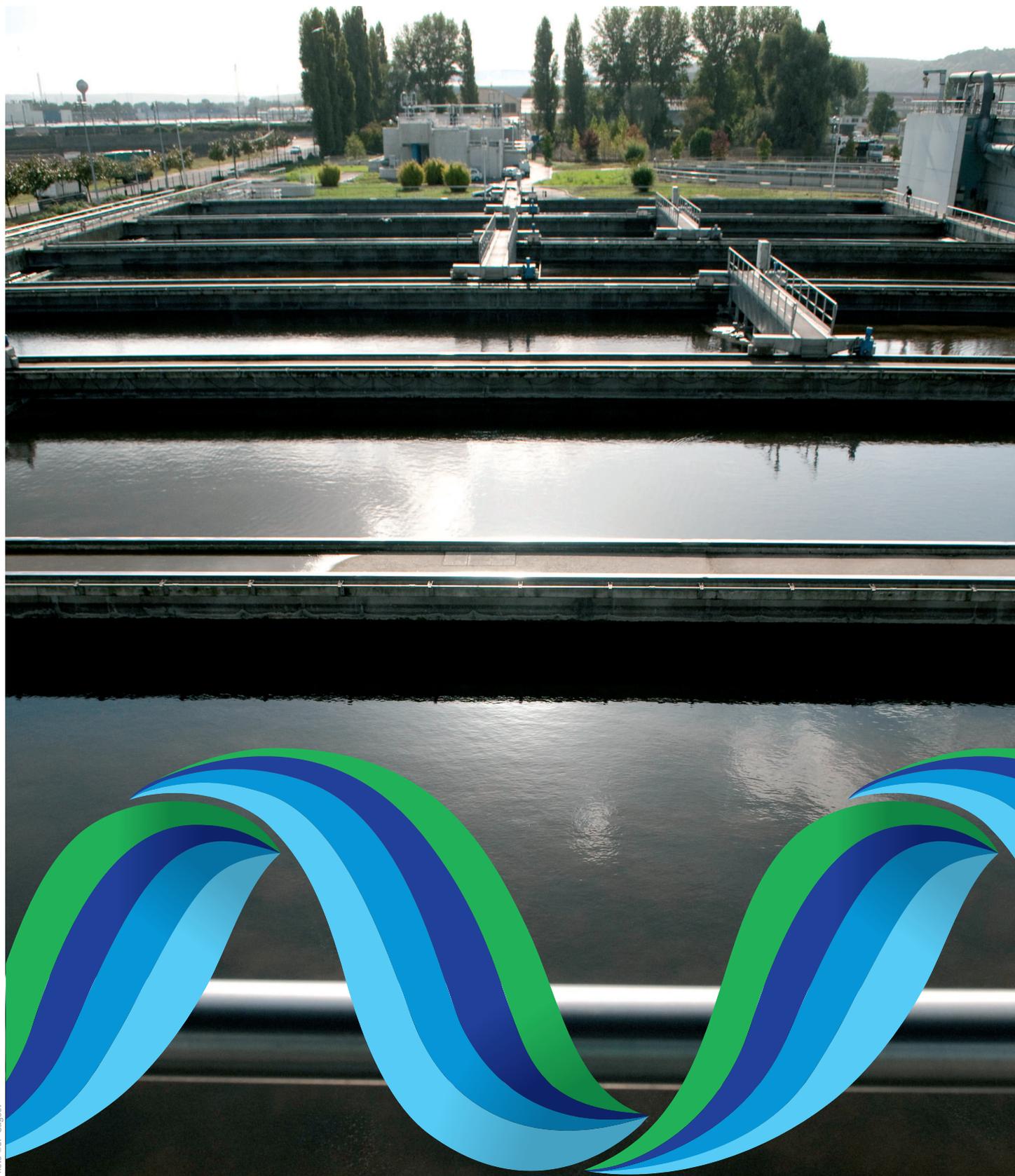


# RAPPORT ANNUEL 2009

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE



# Sommaire

<b>A/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>Caracterisation technique du service* .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1- Les onze « systemes d'assainissement » geres par l'agglo. de rouen .....</b>	<b>6</b>
1. Système d'Assainissement Émeraude .....	6
2. Système d'Assainissement de Grand Quevilly, Petit Couronne et Val de la Haye .....	6
3. Systèmes d'Assainissement de Grand Couronne .....	6
4. Systèmes d'assainissement de Sahurs, Hautot sur Seine, Saint Pierre de Manneville, Boos, Gouy, Montmain, La Neuville Chant d'Oisel, Quévreville la Poterie .....	7
<b>CHAPITRE 2- L'organisation des services de la direction de l'assainissement .....</b>	<b>18</b>
1 - La Direction Adjointe Exploitation .....	18
2 - La Direction Adjointe Travaux Neufs .....	24
3 - Le Service Assistance Technique et Organisation .....	24
4 - La Cellule Hygiène et Sécurité (prévention) .....	24
5 - Le Service Assistance Technique Inondations .....	25
6 - La Direction Adjointe Administration et Finances .....	25
7 - Le Bureau d'Études .....	25
<b>CHAPITRE 3- Une qualite de service reconnue.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 2 : FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>30</b>
<b>PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE 1- Le systeme de collecte des eaux usees de l'agglo. de rouen .....</b>	<b>32</b>
1- Indicateurs de performance .....	32
2 - Bilan des nouveaux branchements 2009 .....	34
3 - Travaux réalisés sur le réseau .....	35
4 - Prévisions 2009 de travaux .....	37
<b>CHAPITRE 2- Performances des stations d'épuration de l'agglo. de rouen .....</b>	<b>38</b>
1 - Station d'épuration Émeraude .....	38
2 – Station d'épuration de Grand Quevilly .....	39
3 – Station d'épuration de Grand Couronne .....	40
4 – Station d'épuration de Sahurs .....	41
5 – Station d'épuration de Saint Pierre de Manneville .....	42
6 – Station d'épuration d'Hautot sur Seine .....	43
7 – Station d'épuration de Boos .....	44
8 – Station d'épuration de Gouy .....	45
9 – Station d'épuration de Montmain .....	46
10 – Station d'épuration de La Neuville Chant d'Oisel .....	47
11 – Station d'épuration de Quévreville la Poterie .....	48
<b>PARTIE 4: INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>50</b>
<b>CHAPITRE 1- Le bilan comptable .....</b>	<b>50</b>
<b>CHAPITRE 2- Le montant de la redevance d'assainissement.....</b>	<b>52</b>

B/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	56
<b>PARTIE 1 : STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>57</b>
<b>CHAPITRE 1- Caracterisation technique du service .....</b>	<b>57</b>
<b>CHAPITRE 2- L'organisation des services de la direction de l'assainissement .....</b>	<b>58</b>
<b>CHAPITRE 3- Une qualite de service reconnue.....</b>	<b>58</b>
<b>PARTIE 2 : FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>59</b>
<b>PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>59</b>
<b>PARTIE 4 : INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>60</b>
<b>Tarifcation et recettes.....</b>	<b>60</b>
<b>Financement des Investissements .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE GENERALE 1- Politique Environnementale et Programme de Management Environnemental de la Direction de l'Assainissement .....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE GENERALE 2- Bilan des Indicateurs .....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 1- Programmes de Management Environnemental des délégataires .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2- Rapports annuels des délégataires: Les comptes annuels de résultat d'exploitation de la délégation .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3- Règlement d'Assainissement collectif adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 14 décembre 2009.....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 1- Règlement d'Assainissement Non Collectif adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le du 14 décembre 2009.....</b>	<b>96</b>

# **A/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

# PARTIE 1



## STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) :

Nom de l'EPCI : Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR)

Type d'EPCI : communauté d'agglomération

Compétences liées au service

Collecte

Transport

Traitement

Pour les eaux usées et les eaux pluviales ainsi que le ruissellement

Descriptif du territoire desservi :

*Cf. carte « Traitement des eaux usées – Périmètre des 11 systèmes d'assainissement » (page 8)*

#### Nom des communes adhérentes au service :

##### **Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise :**

AMFREVILLE LA MIVOIE

BELBEUF

BIHOREL

BOIS GUILLAUME

BONSECOURS

BOOS

CANTELEU

DARNETAL

DEVILLE LES ROUEN

FONTAINE SOUS PREAUX

GOUY

GRAND COURONNE

GRAND QUEVILLY

HOUPEVILLE

HAUTOT SUR SEINE

ISNEAUVILLE

LA BOUILLE

LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

LE HOULME

LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN

MALAUNAY

MAROMME

MESNIL ESNARD

MONTMAIN

MOULINEAUX

MONT SAINT AIGNAN

NOTRE DAME DE BONDEVILLE

OISSEL

PETIT COURONNE

PETIT QUEVILLY

QUEVREVILLE LA POTERIE

RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

ROUEN

SAINT AUBIN CELLOVILLE

SAINT AUBIN ÉPINAY

SAHURS

SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY

SAINT JACQUES SUR DARNETAL

SAINT LEGER DU BOURG DENIS  
 SAINT MARTIN DU VIVIER  
 SAINT PIERRE DE MANNEVILLE

SOTTEVILLE LES ROUEN  
 VAL DE LA HAYE  
 YMARE

**Communes hors Communauté de l'Agglomération Rouennaise reliées au système Émeraude :**

LA VAUPALIERE  
 MONTIGNY  
 PREAUX

QUINCAMPOIX  
 SAINT JEAN DU CARDONNAY  
 PISSY-POVILLE

**Communes hors Communauté de l'Agglomération Rouennaise reliées au système de Montmain :**

BOIS D'ENNEBOURG  
 BOIS L'EVEQUE

FRESNE LE PLAN  
 MESNIL RAOUL

**Mode de gestion du service**

Les contrats de délégation de service public sont décrits dans le tableau suivant :

Dénomination (périmètre)	Début contrat	Fin contrat	Durée contrat	Délegataire	Objet du contrat
<b>SIAEPA</b> (Hautot sur Seine, Sahurs)	01/08/98	01/08/10	12 ans	Lyonnaise des Eaux France	Exploitation système d'assainissement
<b>Roncherolles sur le Vivier</b> (Roncherolles sur le Vivier)	01/07/02	21/12/11	9 ans ½	Véolia Eau	Exploitation système de collecte
<b>Houpeville</b> (Houpeville)	01/01/01	31/12/11	11 ans	Véolia Eau	Exploitation système de collecte
<b>Grand Couronne</b> (Grand Couronne)	07/03/95	07/03/25	30 ans	Véolia Eau	Exploitation système d'assainissement
<b>SRAP de Boos</b>	01/07/02	30/06/2014	12 ans	Véolia Eau	Exploitation système d'assainissement



## CHAPITRE 1

# Les onze « systèmes d'assainissement » gérés par l'Agglo. de Rouen

Un système d'assainissement se compose d'un réseau de collecte et d'une unité de traitement.

Le «système d'assainissement» est défini pour chaque agglomération à l'article R.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées modifié par décret n°2007-1339 du 11/09/07).

Sur le périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, il existe 11 systèmes d'assainissement distincts :

### 1. Système d'Assainissement Émeraude

**Les eaux usées de 35 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration ÉMERAUDE située à Petit Quevilly :**

- 29 communes sont membres de l'Agglo. de Rouen
- 6 communes sont extérieures à l'Agglomération.

L'exploitation de la station d'épuration ÉMERAUDE est confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché d'exploitation : OTV (groupe VEOLIA Eau).

La construction et l'exploitation des réseaux sont assurées par la Direction de l'Assainissement. Cependant, les communes de Roncherolles sur le Vivier et d'Houpeville font l'objet d'un contrat de Délégation à Véolia Eau.

### 2. Système d'Assainissement de Grand Quevilly, Petit Couronne et Val de la Haye

**Les eaux usées de 3 communes membres de l'Agglo. de Rouen sont acheminées et traitées à la station d'épuration située à Grand Quevilly.**

L'exploitation de la station d'épuration et du réseau de Grand Quevilly et Petit Couronne est assurée par la Direction de l'Assainissement. Les réseaux de la commune de Val de la Haye ont fait l'objet d'un marché d'exploitation confié à la société Route et Eau jusqu'en juin 2009. L'exploitation a été reprise en Régie.

### 3. Systèmes d'Assainissement de Grand Couronne

**Les eaux usées de 3 communes membres de l'Agglo. de Rouen sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Grand-Couronne.**

L'exploitation de la station d'épuration et du réseau de Grand-Couronne est confiée à VEOLIA Eau dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exploitation des réseaux de La Bouille et Moulineaux sont assurées par la Direction de l'Assainissement.

#### **4. Systèmes d'assainissement de Sahurs, Hautot sur Seine, Saint Pierre de Manneville, Boos, Gouy, Montmain, La Neuville Chant d'Oisel, Quévreville la Poterie**

Pour Sahurs et Hautot sur Seine, l'exploitation est déléguée à la Lyonnaise des eaux.

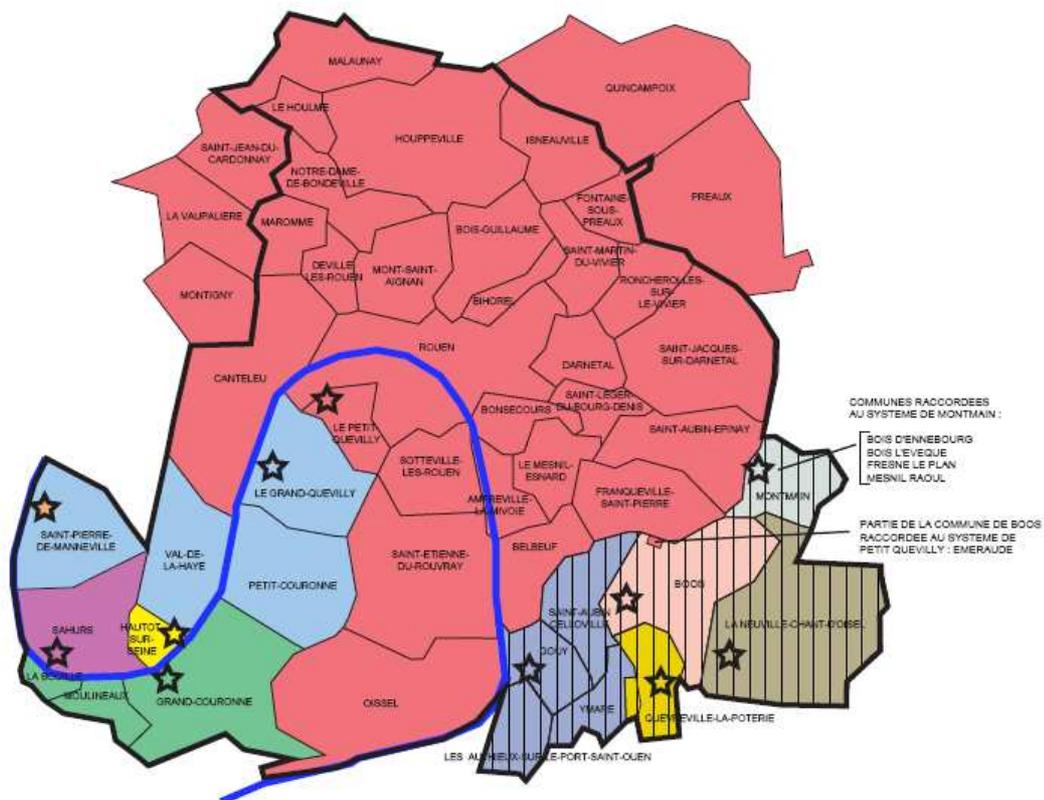
Pour les communes du Plateau de Boos, les stations d'épuration de Gouy, Boos, La Neuville Chant d'Oisel, Quévreville la Poterie et Montmain ainsi que les réseaux des communes de Montmain, La Neuville Chant d'Oisel, Boos, Saint Aubin Celloville, Gouy, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Ymare et Quévreville la Poterie sont exploités par VEOLIA Eau.

La station de Saint Pierre de Manneville ainsi que le réseau sont exploités par la Direction de l'Assainissement.

# TRAITEMENT DES EAUX USEES

## Périmètre des 11 systèmes d'assainissement

Direction de l'Assainissement : 02.35.14.29.29



Contacts pour les stations d'épuration :

- Veolia Eau - Usines Vallée de Seine
- Lyonnaise des Eaux France
- Veolia Eau - Rouen Nord
- Agglo. de Rouen
- Veolia Eau - Agence Rouen Agglomération
- Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Stations d'épuration (en eq/hab) :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 550 000 (Le Petit-Quevilly - EMERAUDE) | 2 500 (La Neuville Chant d'Oisel) |
| 58 000 (Le Grand-Quevilly)             | 1 200 (Sahurs)                    |
| 20 000 (Grand-Couronne)                | 1 200 (Quévreville la Poterie)    |
| 5 000 (Montmain)                       | 800 (Saint-Pierre-de-Manneville)  |
| 5 000 (Gouy)                           | 300 (Hautot-sur-Seine)            |
| 3 500 (Boos)                           |                                   |

NB : Les communes de La Vaupalière, Montigny, Préaux, Quincampoix, Saint-Jean-du-Cardonnay et une partie de celle de Boos sont raccordées au système d'assainissement de Petit-Quevilly. Les communes de Bois d'Ennebourg, Bois l'Évêque, Fresne le Plan et Mesnil Raoul sont raccordées au système d'assainissement de Montmain.

## **Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur [D201.0])**

Le service public d'assainissement collectif dessert **410 474 habitants**

(Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle son habitation est ou peut être raccordée).

### **Nombre d'abonnements :**

Le service public d'assainissement collectif dessert **140 186 abonnés.**

## **Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur [D202.0])**

<b>Nombre d'autorisations sur le réseau eaux usées</b>	42
<b>Nombre d'autorisations sur réseau pluvial</b>	9

Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique.

### **Suivi des rejets industriels au réseau**

#### **Systeme Émeraude**

Recensement :

	<b>2009</b>
Nombre industriels identifiés	216
Nb d'autorisations sur Eau Usée	33
Nb d'autorisations sur Eau Pluviale	4
Nombre industriels autorisés en 2009/total autorisations	5/37

Contrôle des Industriels :

	<b>2009</b>
Nombre de contrôles inopinés	11
Nombre de contrôles inopinés non conformes	5
Nombre de contrôle sous autosurveillance	20
Nombre de contrôle sous autosurveillance conformes	13

### Systeme de Grand Quevilly

Recensement :

	<b>2009</b>
Nombre industriels identifiés	59
Nb d'autorisations sur Eau Usée	3
Nb d'autorisations sur Eau Pluviale	5
Nombre industriels autorisés en 2009/total autorisations	2/8

Contrôle des Industriels :

	<b>2009</b>
Nombre de contrôles inopinés	5
Nombre de contrôles inopinés non conformes	3
Nombre de contrôle sous autosurveillance	3
Nombre de contrôle sous autosurveillance conformes	3

### Systeme de Grand Couronne

Recensement :

	<b>2009</b>
Nombre industriels identifiés	17
Nb d'autorisations sur Eau Usée	4
Nb d'autorisations sur Eau Pluviale	0
Nombre industriels autorisés en 2009/total autorisations	0/4

Contrôle des Industriels :

	<b>2009</b>
Nombre de contrôles inopinés	0
Nombre de contrôles inopinés non conformes	0
Nombre de contrôle sous autosurveillance	0
Nombre de contrôle sous autosurveillance conformes	0

### Systeme de Sahurs

Recensement :

	<b>2009</b>
Nombre industriels identifiés	3
Nb d'autorisations sur Eau Usée	0
Nb d'autorisations sur Eau Pluviale	0
Nombre industriels autorisés en 2009/total autorisations	0

Contrôle des Industriels :

	<b>2009</b>
Nombre de contrôles inopinés	0
Nombre de contrôles inopinés non conformes	0
Nombre de contrôle sous autosurveillance	0
Nombre de contrôle sous autosurveillance conformes	0

## Systeme de Quèvreville la Poterie

Recensement :

	2009
Nombre industriels identifiés	2
Nb d'autorisations sur Eau Usée	2
Nb d'autorisations sur Eau. Pluviale	-
Nombre industriels autorisés en 2009/total autorisations	0/2

Contrôle des Industriels :

	2009
Nombre de contrôles inopinés	0
Nombre de contrôles inopinés non conformes	0
Nombre de contrôle sous autosurveillance	2
Nombre de contrôle sous autosurveillance conformes	2

Pour les systèmes d'Hautot sur Seine, Saint Pierre de Manneville, Montmain, Boos, Gouy et la Neuville Chant d'Oisel, il n'existe pas de données.

### ***Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) :***

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eaux usées est de **1 472 kilomètres**.

<b>Réseau séparatif</b>	844 km
<b>Réseau unitaire</b>	628 km
<b>Ouvrages permettant le déversement d'effluents (Déversoirs d'orage)</b>	94

## Ouvrages d'épuration des eaux usées\* :

### STEP n°1 : Émeraude

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1997

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 550 000

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 12/01/01 (prorogation)	Durée : 15 ans

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou 80 %
DCO	≤ 90 mg/l ou 75 %
MES	≤ 30 mg/l ou 90 %
NGL	≤ 10 mg/l ou 70 %
NTK	—
PT (Phosphore Total)	< 1 mg/l ou 80 %
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP ÉMERAUDE : **6 973 TMS** (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

### STEP n°2 : Grand Quevilly

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1995

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 58 000

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 31/12/05 (prorogation)	Durée : 5 ans

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 30 mg/l ou 80 %
DCO	≤ 90 mg/l ou 75 %
MES	≤ 30 mg/l ou 90 %
NGL	≤ 15 mg/l ou 70 %
NTK	—
PT (Phosphore Total)	< 2 mg/l ou 80 %
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP GRAND QUEVILLY : **450 TMS** (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°3 : Grand Couronne

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1995

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 20 000

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 25/04/94 30/03/01	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou 80 %
DCO	≤ 90 mg/l ou 75 %
MES	≤ 30 mg/l ou 90 %
NGL	≤ 15 mg/l ou 70 %
NTK	—
PT (Phosphore Total)	< 2 mg/l ou 80 %
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP GRAND COURONNE : **163 TMS** (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°4 : Sahurs

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : culture mixte

Année de construction : 1996

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 1 200

- Autorisation de rejet :

<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date :	Durée :

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou 70 %
DCO	≤ 125 mg/l ou 75 %
MES	≤ 35 mg/l ou 90 %
NGL	≤ 20 mg/l ou 75 %
NTK	≤ 15 mg/l ou 80 %
PT (Phosphore Total)	—
pH	—

Quantité de boues issues de la STEP SAHURS : **3 TMS** (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°5 : Saint Pierre de Manneville

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1995

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 800

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date :	Durée :

**EN-COURS**

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 30 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l
MES	≤ 30 mg/l
NGL	≤ 20 mg/l
NTK	—
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP Saint Pierre de Manneville : 4,5 TMS (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°6 : Hautot sur Seine

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1990

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 300

- Autorisation de rejet :

<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date : 29/03/90	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 30 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l
MES	≤ 30 mg/l
NGL	—
NTK	≤ 40 mg/l
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP Hautot sur Seine : 0,8 TMS (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°7 : Boos

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1996

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 3 500

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 14/06/06	Durée : 10 ans

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l
MES	≤ 30 mg/l
NGL	≤ 20 mg/l
NTK	≤ 10 mg/l
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP Boos : **31,1 TMS** (Tonnes de Matières Sèches)  
(Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°8 : Gouy

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 2001

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 5 000

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 11/12/00	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou 80 %
DCO	≤ 90 mg/l ou 75 %
MES	≤ 30 mg/l ou 90 %
NGL	≤ 20 mg/l ou 70 %
NTK	≤ 10 mg/l
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP GOUY : **53,8 TMS** (Tonnes de Matières Sèches)  
(Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°9 : Montmain

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 2003

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 5 000

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 07/11/03	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l ou 94 %
DCO	≤ 90 mg/l ou 88 %
MES	≤ 30 mg/l ou 95 %
NGL	≤ 10 mg/l
NTK	≤ 5 mg/l ou 95 %
PT (Phosphore Total)	≤ 1 mg/l ou 96 %
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP MONTMAIN : **47,9 TMS** (Tonnes de Matières Sèches)  
(Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°10 : La Neuville Chant d'Oisel

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1996

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 2 500

- Autorisation de rejet :

<input type="checkbox"/> Déclaration	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation
Date : 25/10/01	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l
MES	≤ 30 mg/l
NGL	≤ 20 mg/l
NTK	≤ 10 mg/l
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP LA NEUVILLE CHANT D'OISEL : **23,1 TMS** (Tonnes de Matières Sèches)  
(Indicateur [D203.0]\*)

## STEP n°11 : Quèvreville la Poterie

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes, ...) : boues activées

Année de construction : 1993

Capacités d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 1 200

- Autorisation de rejet :

<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration	<input type="checkbox"/> Autorisation
Date : 16/11/82	Durée : non précisé

- Prescriptions de rejet :

DBO <sub>5</sub>	≤ 30 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l
MES	—
NGL	—
NTK	≤ 40 mg/l
PT (Phosphore Total)	—
pH	—
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	—

Quantité de boues issues de la STEP Quèvreville la Poterie : 9,4 TMS (Tonnes de Matières Sèches) (Indicateur [D203.0]\*)

---

## CHAPITRE 2

# L'organisation des services de la Direction de l'Assainissement

**Les services de la Direction de l'Assainissement sont organisés autour de trois Sous-Directions chargées respectivement :**

- de l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration) ainsi que de l'entretien des rivières non domaniales.
- des travaux neufs (maîtrise d'ouvrage et dans la plupart des cas maîtrise d'œuvre) : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages, instruction des raccordements sur le réseau.
- du suivi administratif et financier.

En outre, il existe des activités transversales : le Service Assistance Technique et Organisation, la Cellule Hygiène et Sécurité (prévention), le Service Assistance Technique Inondations, le Bureau d'Études et le SAGE.

L'effectif de la Direction de l'Assainissement et de sa Régie Autonome est de 92 agents (dont 23 ingénieurs et techniciens et 4 cadres administratifs).

Enfin, le personnel des entreprises prestataires intervenant en permanence sur les réseaux et les stations d'épuration est estimé à une cinquantaine de personnes.

### 1 - La Direction Adjointe Exploitation

Encadrée par un Directeur Adjoint Exploitation, elle regroupe **4 activités :**

- L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation (Régie Autonome d'Assainissement),
- L'exploitation des réseaux (Régie Autonome d'Assainissement et prestataires de service),
- L'exploitation et le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration (Régie Autonome d'Assainissement et prestataires de service),
- L'entretien des rivières non domaniales et des bassins de régulation et le contrôle des branchements (Régie Autonome d'Assainissement et prestataires de service).

## • L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation

**Le service exploitation des postes de refoulement, regroupant 1 responsable, 1 agent chargé de l'instrumentation, 2 responsables adjoints, 3 responsables de secteur et 8 agents électromécaniciens, est chargé de l'entretien d'environ 236 postes de refoulement dont 65 sont équipés d'un système de télégestion et 40 d'enregistreurs de données.**

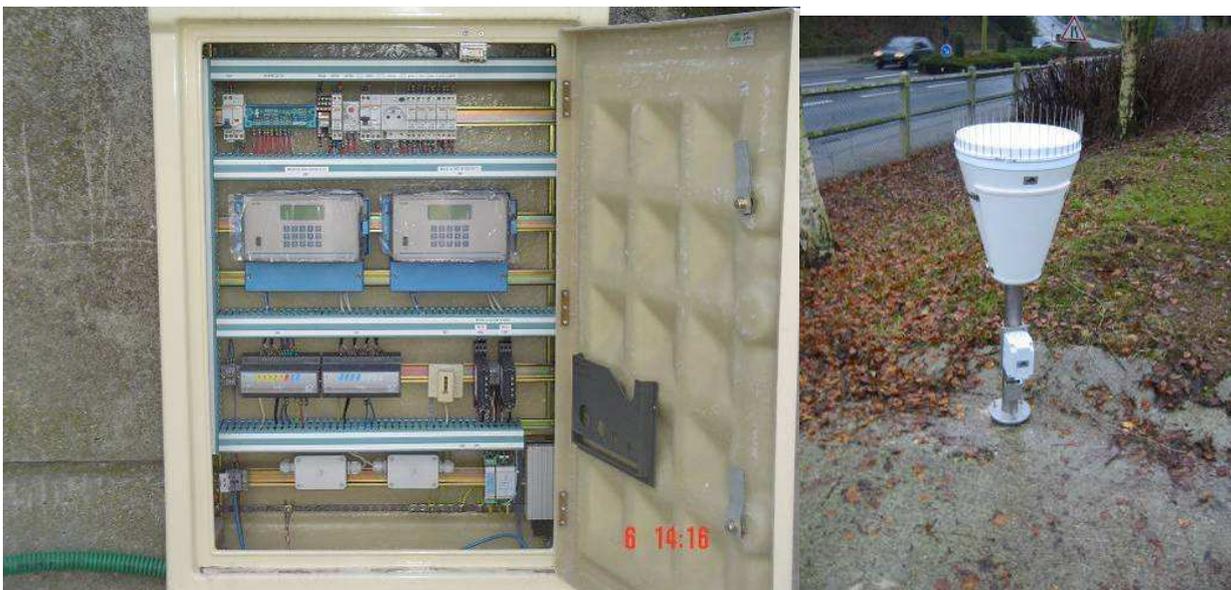
L'instrumentation se compose de 3 débitmètres industriels, 10 débitmètres de déversoirs d'orage, 6 mesures de niveau de bassins de rétention des eaux pluviales et de 8 mesures de niveau de pluviomètres.

### **Mission du service postes de refoulement :**

- Surveillance, maintenance, petites et grosses réparations (travaux électriques et mécaniques) réalisées en régie (travaux préventifs en majorité, le curatif relevant pour l'essentiel de la gestion des situations d'urgence),
- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage et grosses réparations réalisées par des prestataires extérieurs,
- Surveillance, suivi et correction des impacts environnementaux liés à l'activité : by-pass, déversements accidentels, suivi des déchets et sous-produits...

### **Mission du service Instrumentation :**

- Gestion de l'instrumentation relative à l'autosurveillance, exploitation des résultats, surveillance et alerte des responsables concernés en cas d'anomalie.



## • L'exploitation des réseaux et ouvrages divers

**(1 472 km de canalisations (hors branchements), 94 déversoirs d'orage dont 8 ont une charge brute de pollution organique supérieure à 600 Kg/jour de DBO<sub>5</sub>, 141 chambres à sable, 54 siphons et environ 9 000 avaloirs) :**

Ce service regroupe 1 responsable, 1 chef de régie, 1 adjoint, 1 magasinier, 4 surveillants de réseaux, 1 contrôleur de travaux, des opérateurs de curage et des conducteurs d'engins ; soit 25 personnes au total. Il est organisé en quatre secteurs : deux secteurs nord et le secteur sud sur lesquels la majorité des interventions est réalisée par des prestataires de service ; et le secteur centre sur lequel intervient directement la Régie Autonome.

### **Mission :**

-Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage, d'entretien et petites réparations des collecteurs et ouvrages du réseau. Ces opérations sont réalisées en régie sur le secteur centre de l'Agglomération (Rouen) et exécutées par des prestataires sur le territoire des autres communes de l'Agglomération. L'entretien du réseau est essentiellement préventif puisque le curatif ne relève presque exclusivement que des interventions d'urgence (réalisées notamment à la demande des usagers ou des communes membres : débouchage de réseau, intervention sur pollution, casse de réseau...)

-Surveillance, suivi du réseau, analyse et optimisation de la gestion des écoulements : inspections télévisées, sondages, instrumentation (autosurveillance des rejets des déversoirs d'orage, suivi de la pluviométrie, campagnes d'analyses des eaux rejetées dans le milieu naturel par temps de pluie, suivi des sous-produits...)

-Contrôle de la conformité des branchements existants (application du règlement d'assainissement), suivi des mises en conformité.

-Contrôle de l'exploitation des réseaux confié par contrat à des prestataires (15 communes concernées : Grand Couronne, Val de la Haye (jusqu'en juin 2009), Hautot sur Seine, Saint-Pierre-de-Manneville, Sahurs, Houpeville, Roncherolles sur le Vivier, Les Authieux sur le Port saint Ouen, Ymare, Gouy, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celleville, Boos, La Neuville Chant d'Oisel, Montmain).

-Surveillance de concessionnaires : suivi des chantiers spéciaux (gros travaux de type TEOR, lotissements, ...), suivi des DICT faites auprès de la Direction de l'Assainissement, constat et suivi des dossiers de sinistre.

**• L'entretien de rivières non domaniales et des bassins de régulation des eaux pluviales, le contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs**



**Ce service comprend 12 agents : 1 responsable, 1 garde-rivières, 6 agents pour l'entretien des rivières, 2 agents pour la surveillance des bassins et 2 agents pour le contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs.**

Dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) prises par Arrêtés Préfectoraux après enquête publique, le service intervient en régie sur environ 50 km de rivières non domaniales (Cailly, Aubette, Robec, Moulineaux et Becquet) sur la base d'un programme pluriannuel de travaux. Il intervient sur la partie aval du Cailly pour le compte du Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly.

Le programme de travaux se limite aux opérations d'entretien et d'aménagements visant à garantir un bon écoulement des eaux (notamment en période de fortes précipitations) dans le respect des équilibres écologiques : nettoyage des berges, désencombrement du lit des rivières, faucardage... Par ailleurs, le service peut être amené à intervenir d'urgence en cas de pollution accidentelle, en lien avec les services chargés de la Police des Eaux. Cette activité permet donc à la fois de lutter efficacement contre les risques d'inondation, tout en favorisant la protection du milieu aquatique. Toujours dans le cadre de la limitation des risques d'inondation et de l'amélioration de la collecte des eaux usées et pluviales, le service est également chargé de l'entretien de 174 bassins de stockage des eaux pluviales ou d'infiltration et 21 mares.

Les bassins de régulation permettent de stocker temporairement les eaux pluviales ou unitaires afin de les restituer au réseau dans un temps différé, limitant ainsi les débordements des réseaux et les phénomènes d'inondation (d'où pour les réseaux unitaires, une amélioration de l'acheminement des eaux vers l'unité de traitement).

**Les missions correspondantes sont :**

- Surveillance, suivi et optimisation du fonctionnement des bassins,
- Programmation et contrôle des opérations d'entretien et de curage des bassins,
- Entretien et réparation des abords (clôtures, espaces verts, voies d'accès etc.).
- Détection des anomalies, pollution ; dysfonctionnements liés aux aspects hydrauliques et environnementaux : actions correctives et préventives.

**Missions de contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs :**

- Identification des riverains à contrôler, organisation des contrôles, suivi des mises en conformité.

En complément du personnel en Régie, un marché a été confié pour une durée de 3 ans à la Lyonnaise des Eaux qui s'est terminé en juin 2009.

## **• L'exploitation et le contrôle d'exploitation des stations d'épuration.**

Un responsable est chargé de :

- piloter, surveiller et contrôler le bon fonctionnement des stations d'épuration de Grand Quevilly et de Saint Pierre de Manneville ;
- contrôler et suivre les contrats des délégations ou marché d'exploitation des autres stations d'épuration.

Ces **11 stations d'épuration** que la Direction de l'Assainissement exploite ou dont elle contrôle l'exploitation sont :

### ***Station d'épuration Émeraude de Petit Quevilly***

Elle traite les eaux usées de 29 communes de l'Agglo. de Rouen et de 6 communes extérieures et dispose d'une capacité de 550 000 EH (équivalent-habitants).

L'exploitation de cette station est confiée par contrat à un prestataire Veolia Eau, responsable du bon fonctionnement de celle-ci.

La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier de l'exploitation.

Elle est également responsable du respect de la réglementation (autorisation de rejet au titre de la Loi sur l'Eau et Les Milieux Aquatiques).

### ***Station d'épuration de Grand Couronne***

Elle traite les eaux usées des communes de Grand-Couronne, La Bouille et Moulineaux et dispose d'une capacité de 20 000 EH.

La construction et l'exploitation de cette station ont été confiées par contrat d'affermage à Veolia Eau.

La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (autorisation de rejet au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### ***Station d'épuration de Grand Quevilly***

Elle assure le traitement des eaux usées des communes de Grand Quevilly, de Petit Couronne ainsi que celle de Val de la Haye et dispose d'une capacité de 58 000 EH.

L'exploitation de cette station est réalisée en régie par 4 agents techniques.

Les missions exercées par la régie :

- Conduite, surveillance et contrôle du bon fonctionnement de la station,
- Programmation, suivi des prestations d'entretien, gros entretien, réparations et grosses réparations effectuées par les entreprises extérieures,
- Réalisation de travaux mécaniques de maintenance, de réparation et de renouvellement,
- Mise en place et suivi de l'autosurveillance, suivi de la conformité du rejet et de l'évacuation des sous-produits et boues d'épuration.

### ***Station d'épuration de Sahurs***

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de Sahurs et dispose d'une capacité de 1 200 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Lyonnaise des Eaux au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration d'Hautot sur Seine**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune d'Hautot sur Seine et dispose d'une capacité de 300 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Lyonnaise des Eaux au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration de Saint Pierre de Manneville**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de Saint Pierre de Manneville et dispose d'une capacité de 800 EH.

L'exploitation de la station est réalisée en régie par 4 agents techniques (ceux de la station d'épuration de Grand Quevilly) depuis juillet 2008. Auparavant elle était assurée par la société Véolia Eau au travers d'un contrat d'affermage.

### **Station d'épuration de Boos**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de Boos et dispose d'une capacité de 3 500 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Veolia Eau au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration de Gouy**

Elle assure le traitement des eaux usées des communes de Gouy, des Authieux sur le Port Saint Ouen, d'Ymare ainsi que de Saint Aubin Celloville et dispose d'une capacité de 5 000 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Veolia Eau au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration de La Neuville Chant d'Oisel**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de La Neuville Chant d'Oisel et dispose d'une capacité de 2 500 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Veolia Eau au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration de Montmain**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de Montmain et dispose d'une capacité de 5 000 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Veolia Eau au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

### **Station d'épuration de Quèvreville la Poterie**

Elle assure le traitement des eaux usées de la commune de Quèvreville la Poterie et dispose d'une capacité de 1 200 EH.

L'exploitation de la station est assurée par la société Veolia Eau au travers d'un contrat d'affermage. La Direction de l'Assainissement réalise un contrôle technique et financier et demeure responsable du respect de la réglementation (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

## 2 - La Direction Adjointe Travaux Neufs

Encadrée par un Directeur Adjoint Travaux Neufs, elle est composée de deux services :

### • Le service Travaux Neufs Réseaux / Postes de refoulement / Bassins

Composé d'un responsable, d' 1 ingénieur et de 4 techniciens chargés de :

-Réaliser la programmation de travaux sur les systèmes de collecte (création ou renouvellement) : conception, estimation, études techniques, préparation des Dossiers de Consultation des Entreprises.

La programmation de travaux\* relève principalement de deux aspects : le traitement des dysfonctionnements des systèmes de collecte, identifiés par le pôle exploitation et l'extension ou la création de nouveaux réseaux répondant à l'accroissement de la population raccordée,

-Assurer la conduite d'opérations sous maîtrise d'œuvre extérieure,  
-Organiser, suivre et contrôler l'exécution des chantiers réalisés par des entreprises extérieures (maîtrise d'œuvre interne).

### • Le Service Travaux Neufs Instruction Raccordements Branchements

Un responsable et 5 surveillants sont chargés :

- De l'instruction et du suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques, en application du règlement d'assainissement : Particuliers, lotisseurs, aménageurs...,
- De l'organisation, du suivi et du contrôle des travaux de branchement,

Ce service est aussi en charge des avis techniques relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales pour toute opération de construction ou d'aménagement (Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, permis de lotir, ...).

## 3 - Le Service Assistance Technique et Organisation

Composé de trois ingénieurs, il est chargé de :

- L'assistance technique, expertise de fonctionnement et optimisation de l'organisation,
- La réalisation du programme d'autosurveillance des systèmes de collecte,
- La surveillance des rejets (déversoirs d'orage, surverses des postes de refoulement, bassins unitaires...) au milieu naturel,
- La surveillance des rejets d'eaux usées non domestiques dans le réseau (instruction et suivi des autorisations de rejet, contrôles inopinés),
- La définition, mise en œuvre et suivi d'un diagnostic permanent sur les systèmes de collecte, définition des moyens d'amélioration continue du fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- La gestion de la démarche ISO 14001 de la Direction de l'Assainissement.

## 4 - La Cellule Hygiène et Sécurité (prévention)

Composée d'un responsable et d'un animateur, elle est chargée de :

- la mise en œuvre de la politique de prévention au sein de la Direction de l'Assainissement).

---

\* Travaux concernés : pose de canalisations, réhabilitation de réseaux, constructions d'ouvrages de Génie Civil et/ou de régulation des eaux pluviales.

## 5 - Le Service Assistance Technique Inondations

**Composé d'un ingénieur, il est chargé de :**

- Proposer des solutions techniques aux problèmes d'inondations en relation avec l'Exploitation et les Travaux Neufs,
- Suivre les réclamations environnementales,
- Participer aux actions liées à la problématique inondation.

## 6 - La Direction Adjointe Administration et Finances

**Encadrée par une Directrice Adjointe Administrative, elle est composée de :**

### **• La Cellule Budget-Marchés**

**Un responsable et 3 agents sont chargés :**

- de la gestion des marchés publics
- du suivi du budget et de la comptabilité (engagement, factures).

### **• La Cellule Secrétariat Personnel**

**5 agents** sont chargés des missions d'accueil, de secrétariat, d'enregistrement et de suivi des courriers, de classement et d'archivage des dossiers, de suivi administratif du personnel...

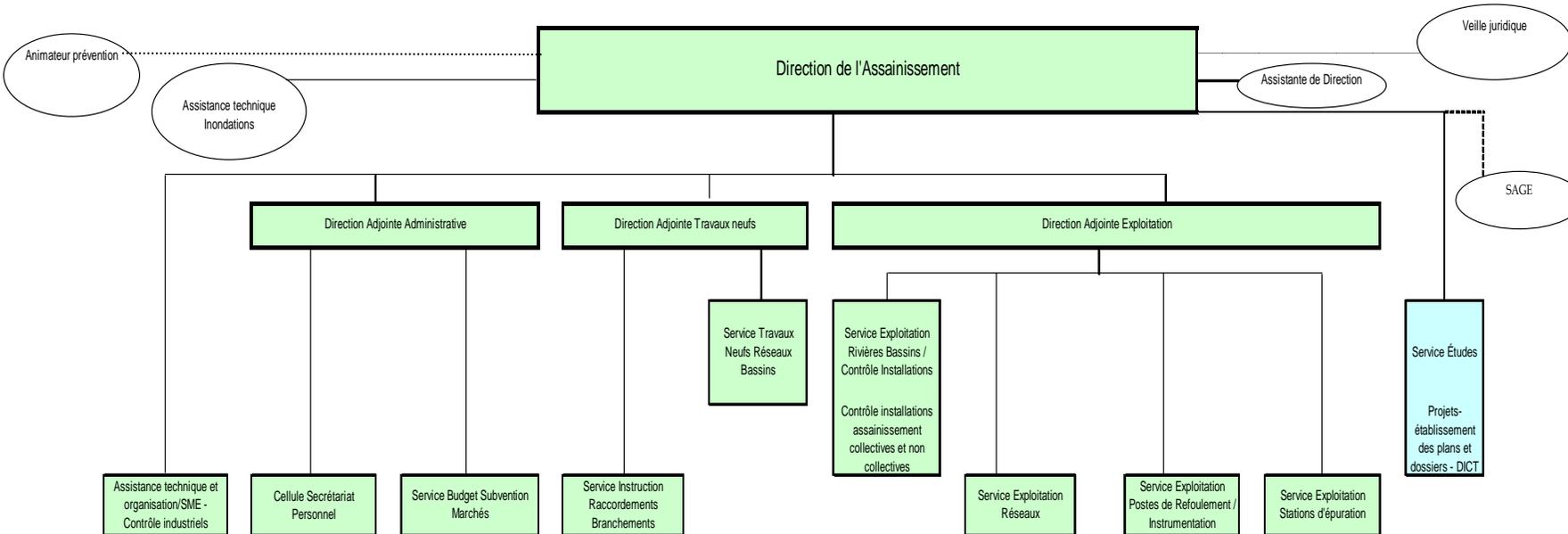
## 7 - Le Bureau d'Études

**Composé de 8 agents, il est chargé :**

- De la gestion des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) et des demandes de renseignements.
- De la mise à jour, sauvegarde et diffusion des plans des réseaux.
- De la cartographie de la Direction de l'Assainissement.

Depuis la prise de compétence « Eau Potable », ses moyens ont été mutualisés. Le Bureau d'Études travaille à la fois pour la Direction de l'Eau et la Direction de l'Assainissement.

Organigramme de la Direction de l'Assainissement



## CHAPITRE 3

# Une qualité de service reconnue

**Les missions confiées à la Direction de l'Assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par delà la protection de l'environnement.**

Logiquement, à la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 d'une partie des activités de la Direction de l'Assainissement (cf. annexe 1). D'une durée de trois ans, ce certificat a été reconduit à l'issue des audits de renouvellement réalisés en 2003, 2006 et 2009.

La Politique Environnementale ainsi que les Programmes de Management Environnemental (PME) qui traduisent l'engagement d'amélioration de la qualité de l'environnement se trouvent dans les annexes 1.

Cette exigence de management environnemental a aussi été demandée aux délégataires. C'est ainsi que Veolia Eau est certifiée ISO 14001 depuis 2000 pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude ainsi que du système d'assainissement de Grand Couronne. Une démarche simplifiée de type ISO 14001 est en place sur les communes du Plateau de Boos.

Les PME correspondants se trouvent en annexe 1 de l'Assainissement Collectif.

Parallèlement, chacun a reçu l'approbation ou la validation de l'Agence de l'Eau.

En complément, Véolia Eau et la Lyonnaise des Eaux sont certifiées ISO 9001 version 2000.

L'objectif prochain est d'étendre le périmètre de certification aux systèmes d'assainissement intégrés récemment à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

### **Taux de réclamation (Indicateur [P258.1]) :**

Le nombre de réclamations écrites pour 1 000 abonnés est de **1,38**.

### **Taux de débordement dans les locaux des usagers (Indicateur [P251.1]) :**

Le taux de débordement est de **0,003 pour 1 000** habitants desservis.

*Rapport du nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service suite au débordement d'eaux usées en millier d'habitants desservis (tout débordement hormis ceux dont la responsabilité pleine et entière d'un tiers est établie).*

### **L'engagement d'un développement durable et l'Agenda 21 de l'Agglo.de Rouen :**

Depuis la fin des années 90, la Direction de l'Assainissement s'est inscrite dans une démarche de protection de l'environnement en mettant en place la Certification ISO 14 001 pour le Management Environnemental.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la collectivité qui s'est engagé dans une démarche d'Agenda 21 afin de faire entrer les problématiques de développement durable au cœur de ses plans d'avenir. La Communauté de l'Agglomération Rouennaise affiche aussi l'ambition de concrétiser, avec le concours des 45 communes, ses engagements en termes d'équité sociale, de cohésion territoriale, d'efficacité économique et de respect des exigences écologiques.

En premier lieu, un diagnostic territorial a été mené puis une stratégie a été définie. A présent, un **plan d'action bilan carbone** se met en place. Il vise une réduction de 20 % des gaz à effet de serre produits par la collectivité.

A l'échelle de la Direction de l'Assainissement (responsable de 8 % des émissions de l'Agglo. de Rouen), les actions relatives à ce bilan carbone porteront sur :

- ⇒ L'optimisation du fonctionnement des fours d'incinération de la station d'épuration Emeraude ;
- ⇒ L'amélioration de la motorisation des nouveaux véhicules d'intervention ;
- ⇒ L'augmentation des déplacements en vélo ou en transport en commun des employés ;
- ⇒ L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Parallèlement, une démarche d'**éco-agents** à l'échelle des employés de la collectivité s'est instaurée, elle se traduit par :

- ⇒ Le tri des déchets ;
- ⇒ La réalisation d'achats responsables et durables, en incluant notamment des clauses d'insertion par l'économie dans les marchés ;
- ⇒ L'utilisation de modes de déplacements peu ou pas polluants ou du covoiturage ;
- ⇒ La réduction de la consommation de papier (mise en place de scanner et de copieurs recto-verso, diffusion et archivage informatique, ...).

Enfin, un **plan de déplacement administratif** a été mis au point en avril 2009, il vise à :

- ⇒ Développer l'utilisation des transports en commun et intermodalité ;
- ⇒ Développer le covoiturage ;
- ⇒ Favoriser, au bon moment, les changements de mode de déplacement ;
- ⇒ Encourager l'usage du vélo ;
- ⇒ Encourager les bonnes pratiques par des mesures organisationnelles et structurelles ;
- ⇒ Optimiser la gestion du parc de véhicules et de stationnement ;
- ⇒ Penser et organiser le travail autrement.

**En accord avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable et conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 mai 2007 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service, l'évaluation de l'inscription des services publics est réalisée sur la base des indicateurs suivants :**

Objet	Réf. fiche	Valeurs 2009 de l'indicateur
<b>1° - Qualité de service à l'utilisateur</b>		
Taux de réclamations	P258.1	1,38/1 000
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P201.1	99,7 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,003/1 000
<b>2° - Gestion financière et patrimoniale</b>		
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2	0,10 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	1,87 an
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	83 %
Nombre de points noirs du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	P252.2	24,3/100 km
<b>3° - Performance environnementale</b>		
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	6 STEP conformes et 5 données manquantes
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	11 STEP conformes
<b>3° - Performance environnementale (suite)</b>		
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	P205.3	11 STEP conformes

Objet	Réf. fiche	Valeurs 2009 de l'indicateur
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	98,7
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	106/120

# PARTIE 2

## FAITS MARQUANTS

### *Les faits marquants pour 2009*

#### **Lutte contre les inondations :**

\* **Étude de bassin versant** : afin de gérer la problématique liée au ruissellement en milieu rural, une étude permettant de conforter le programme pluriannuel de travaux a été démarrée en juin 2008. Les propositions d'amélioration définissant un ensemble d'aménagements cohérents à l'échelle des bassins versants concernés (Aubette, Robec et Seine) ont été finalisées fin 2009. Le rapport final est planifié pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

\* **Poursuite de travaux** identifiés suite à l'orage du 16 juillet 2007 (construction de bassins, brise-charge, etc....). Ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme pluriannuel.

#### **Programme de travaux :**

**26 chantiers de travaux ont été organisés en 2009**, ils concernent de l'extension ou de la réhabilitation de réseau ou de la réhabilitation d'ouvrages (collecteurs, postes de relèvement, fossés, etc. ...) et la construction de bassins. Les travaux réalisés sur les stations d'épuration sont décrits dans les paragraphes suivants.

A noter particulièrement les travaux suivants :

- ✓ Rouen, Secteur Palais des Sports : Construction d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales.
- ✓ Petit Quevilly, Boulevard Stanislas Girardin : Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales afin de limiter le risque inondation.
- ✓ Saint Aubin Épinay, Trou de mon Oncle : Afin de protéger les habitations, confortement d'une digue existante, implantation de seuils brise-charge dans le talweg sec, débit de fuite et mur de soutènement.

#### **STEP :**

\* **Les travaux de mise en conformité des STEP** (Emeraude, Grand Quevilly et Grand Couronne), suite au passage en zone sensible, ont été réalisés :

- Le traitement de l'azote et du phosphore sont opérationnels en 2009.
- Le traitement tertiaire sur Emeraude est opérationnel depuis octobre 2009.

\* **1 763 tonnes de cendres soit 100 % des cendres** produites issues de l'incinération des boues ont été valorisées en stabilisation de déchets dangereux ou en substitution de ciment.

#### **Délégation :**

\* **Le contrat pour l'exploitation du réseau sous-vide de Val de la Haye** étant arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'exploitation a été reprise en Régie.

### **Postes de Relèvement :**

Afin de diminuer l'impact des postes de relèvement sur le milieu naturel (déversement d'eaux usées lors des pannes ou des opérations de maintenance), des travaux ont été poursuivis en 2009.

C'est ainsi que :

- ✓ 1 poste supplémentaire a été télésurveillé ;
- ✓ 4 aéroéjecteurs ont été remplacés par des stations de pompage immergées ;
- ✓ 3 postes supplémentaires ont été équipés d'une double bêche.

### **Organisation :**

\* **Création d'un nouveau département « Services Techniques et Urbains, Politiques Environnementales »** au sein de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise regroupant notamment les directions du Pôle de l'Eau et de l'Assainissement.

\* **Le 1<sup>er</sup> janvier 2010**, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise fusionne avec les communautés d'agglomérations d'Elbeuf, Saint Austreberthe et le Trait-Yainville afin de devenir la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA).

# PARTIE 3

## INDICATEURS TECHNIQUES

### CHAPITRE 1

## Les systèmes de collecte des eaux usées de l'Agglo. de Rouen

**52 communes sont raccordées aux systèmes de collecte des eaux usées de l'Agglomération Rouennaise :**

- 35 concernent le système d'assainissement Émeraude dont 6 ne font pas partie de la CAR,
- 3 concernent le système d'assainissement de Grand Quevilly,
- 3 concernent le système d'assainissement de Grand Couronne,
- 3 concernent les systèmes d'assainissement de Sahurs, Hautot sur Seine et Saint Pierre de Manneville,
- 8 concernent les systèmes d'assainissement de Boos, Montmain, Gouy, Quèvreuille la Poterie, La Neuville Chant d'Oisel, Les Authieux sur le Port Saint Ouen, Saint Aubin Celloville et Ymare.

**Ils sont composés de plusieurs ouvrages :**

- Les réseaux de canalisations, d'une longueur totale de plus de 1 470 km,
- Les ouvrages annexes :
  - les postes de refoulement (263) qui permettent de « relever » les eaux lorsque la configuration du terrain ne permet pas l'écoulement gravitaire,
  - les ouvrages spéciaux, tel que le Siphon sous la Seine,
  - les déversoirs d'orage sur réseaux unitaires (94) qui permettent, lors de fortes pluies, le délestage des eaux diluées vers les rivières ; ceux-ci sont continuellement surveillés, pour les plus importants d'entre eux, par des instruments de mesure,
  - les bassins de régulation (174), qui permettent de stocker momentanément les eaux en cas de fortes précipitations, et de les restituer ensuite vers la station d'épuration (ou la rivière pour les bassins pluviaux) à débit « différé ».

### 1- Indicateurs de performance

#### **Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (Indicateur [P201.1]) :**

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) : le service d'assainissement collectif dessert **140 186 abonnés**.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend **140 616 abonnés** potentiels.

Le taux de desserte est de **99,7 %** (Ratio Nombre d'abonnés desservis/nombre potentiels d'abonnés).

*Remarque : Le nombre potentiel d'abonnés relevant de l'assainissement collectif a été calculé à partir des données issues des études de zonage. Pour les communes pour lesquelles, il n'y a pas d'étude de zonage, le taux de desserte est par défaut de 100 %.*

### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur [P202.2]) :**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **83 %**.

*Indice de 0 à 100 suivant la gestion patrimoniale du réseau et des ouvrages annexes.*

### **Conformité de la collecte des effluents (Indicateur [P203.3]) :**

La collecte des effluents est/n'est pas conforme (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Dénomination du système	Conformité ?
Émeraude	Oui
Grand Quevilly	Oui
Grand Couronne	Oui
Sahurs	-
Saint Pierre de Manneville	-
Hautot sur Seine	-
Boos	Oui
Gouy	Oui
Montmain	Oui
La Neuville Chant d'Oisel	-
Quèvreuille la Poterie	-

### **Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes ou points noirs (indicateur [P252.2]) :**

Le nombre de points noirs est de **24,3 pour 100 km de réseau EU** hors branchements

*Le nb de points noirs (=tout point structurellement sensible du réseau EU nécessitant au moins 2 interventions/an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racine, déversement anormal en temps sec, odeur, mauvais écoulement, ...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public 'et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte) pour 100km de réseau de collecte des EU hors branchements.*

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux (Indicateur [P253.2])\* :**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,10 %**.

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.*



La valeur indiquée ne tient compte que du linéaire renouvelé en 2008 et 2009, car la donnée n'est pas disponible pour les années précédentes.

### **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Indicateur [P255.3])\* :**

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **106/120**.

*calcul indice : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.*

## 2 - Bilan des nouveaux branchements 2009

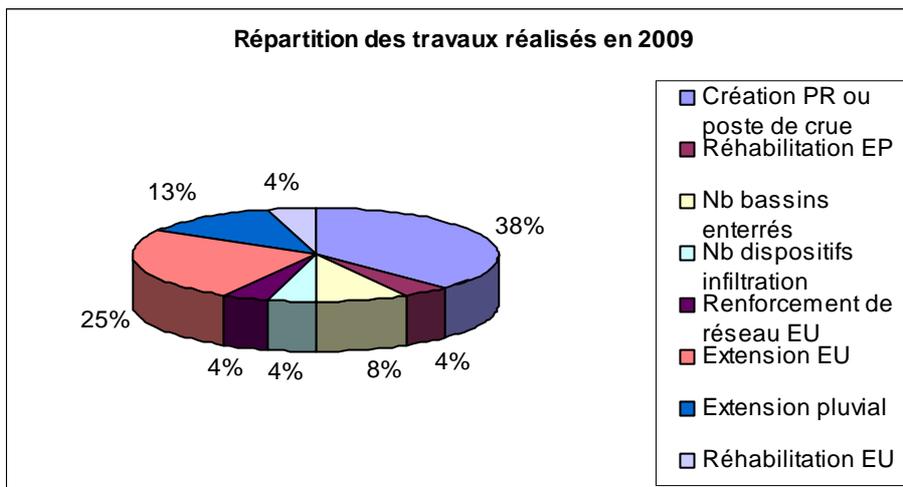
Commune	Habitat pavillon	Habitat appartement	Nb total de branchements	Nb d'habitants raccordés correspondant
Amfreville la Mivoie	2	6	8	20
Belbeuf	3	0	3	8
Bihorel	2	0	2	5
Bois Guillaume	7	0	7	18
Bonsecours	1	0	1	3
Boos	9	0	9	23
Canteleu	1	96	97	248
Darnétal	1	0	1	3
Déville les Rouen	1	0	1	3
Fontaine sous Préaux	2	0	2	5
Franqueville Saint Pierre	18	0	18	46
Gouy	0	0	0	0
Grand Couronne	6	0	6	15
Grand Quevilly	6	0	6	15
Hautot sur Seine	3	0	3	8
Houpeville	21	0	21	54
Isneauville	15	0	15	38
La Bouille	0	0	0	0
La Neuville Chant d'Oisel	18	0	18	46
Le Houltme	1	0	1	3
Les Authieux sur le Port Saint Ouen	0	0	0	0
Malaunay	27	0	27	69
Maromme	6	0	6	15
Mesnil Esnard	51	134	185	474
Mont Saint Aignan	7	117	124	317
Montmain	4	0	4	10
Moulineaux	1	0	1	3
Notre Dame de Bondeville	0	0	0	0
Oissel	13	0	13	33
Petit Couronne	1	0	1	3
Petit Quevilly	3	26	29	74
Quèvreuille la Poterie	4	0	4	10
Roncherolles sur le Vivier	0	0	0	0
Rouen	1	54	55	141
Sahurs	4	0	4	10
Saint Aubin Celloville	0	0	0	0
Saint Aubin Epinay	16	0	16	41
Saint Etienne du Rouvray	37	140	177	453
Saint Jacques sur Darnétal	5	0	5	13
Saint Léger du Bourg Denis	8	0	8	20
Saint Martin du Vivier	2	0	2	5
Saint Pierre de Manneville	4	0	4	10
Sotteville les Rouen	4	0	4	10
Val de la Haye	0	0	0	0
Ymare	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>315</b>	<b>573</b>	<b>888</b>	<b>2 273</b>

### 3 - Travaux réalisés sur le réseau

En 2009, 26 chantiers ont été organisés. Ainsi, 21 ouvrages ont été créés et 2 ont été réhabilités (cf. tableaux ci après)

Ils ont permis de réaliser :

- 6 extensions du réseau « eaux usées »
- 2 bassins enterrés + 1 dispositif d'infiltration)
- 1 renforcement de réseau « eaux pluviales » ou unitaire
- 3 extensions du réseau « eaux pluviales »
- 9 créations de postes de refoulement ou de crue
- 1 réhabilitation de réseau « eaux usées »
- 1 réhabilitation de réseau « eaux pluviales »



#### Ouvrages de régulation, bassins

COMMUNE	ADRESSE	Type de réseau amont	Type de réseau en aval	Type d'ouvrage	Volume
Petit Quevilly	Bd Stanislas Girardin	Unitaire	Unitaire	Bassin Enterré Génie Civil	3 000 m3
Isneauville	Petit Pont	Ø200 (EU)	Ø125 (EU) refoulement	Bassin enterré EU	500 m3

#### Postes de refoulement ou de crue

COMMUNE	ADRESSE	Type de poste (EU ou EP ou de crue)
Rouen	Rue Nétien	Poste de crue
Canteleu	RD51	EU
Canteleu	RD51	EU
Isneauville	Petit Pont	EU
Saint Jacques sur Darnétal	Rue du Pont Bleu	EU
Montmain	Vert Village	EU
Montmain	Route du Bois	EU
Montmain	Route de Lyons	EU
Montmain	Ch. de la Messe	EU

## Canalisations

Commune	Adresse	Opération	Canalisations posées
Canteleu	RD51	Extension EU (1ère tranche)	142 ml Ø 150 1047 ml Ø 200 665 ml refoulement Ø 90
Canteleu	Rue Samuel Lecoœur	Réhabilitation collecteur EP visitable	
Rouen	Rue Nétien	Extension EU et EP	257 ml Ø 200
Rouen	Rue Nétien	Extension EP	115 ml Ø 1200 226 ml Ø 1000 26 ml Ø 400 19 ml Ø 600
Rouen	Rue de Lillebonne	Extension réseau EP	35 ml Ø 1000
Rouen	Rue Verte	Réhabilitation ponctuelle Ovoïde T135	80 ml
Isneauville	Rue de la Forêt	Extension EU	
Isneauville	Route de Neufchâtel	Déplacement réseau (110 ml refoulement)	
Rouen	Rue Geffroy	Extension EU	81 ml Ø200
Bois Guillaume	Sente Vert Coteau	Extension EU	108 ml Ø200
Les Authieux sur le Port Saint Ouen	Rue des Marnières	Extension EU	39 ml Ø200

#### 4 - Prévisions 2009 de travaux

Pour l'année 2009, le programme de travaux adopté par le Conseil Communautaire est le suivant :

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION	Montant de l'opération (Etudes préalables, projet et travaux)
Isneauville	Rue de la Haie/rue du moulin à vent	Bassin de régulation – 3000 m3	140 000
Maromme	Rue Val aux Dames	Extension EU	310 000
Montmain	RD42	Réhabilitation des bassins	350 000
Sahurs	Le Puits Fouquet	Extension EU (70 familles)	550 000
Saint Martin du Vivier	Côte saint Martin	Création ouvrage de régulation	260 000
Saint Léger du Bourg Denis	Lotissement Val aux daims	Etude préliminaires pour la réalisation d'un bassin de 10000m3	20 000
Saint Jacques sur Darnétal	La Futaie	Création Bassin (5500 m3) de rétention des eaux de ruissellement	235 000
Saint Jacques sur Darnétal	Bellevue	Création Bassin (6000 m3) de rétention des eaux de ruissellement	225 000
Roncherolles sur le Vivier	Bimare	Création de deux bassins (« plaine de la Robinette » et « Ateliers ») de rétention des eaux de ruissellement	131 000
Roncherolles sur le Vivier	Centre bourg	Extension réseau EU	200 000
Fontaine Préaux	Lotissement de la Garenne	Extension réseau EP pour collecte du débit de fuite des bassins bois Breton	400 000
Petit Quevilly	Rue ouest de la place des Chartreux entre rues Ursin Scheid et Eugène Davey	Réalisation bassin de régulation des eaux unitaires (500m3)	250 000
Mesnil Esnard	rues Gambetta et Gabriel David	Renforcement réseau EP rues Gambetta et Gabriel David (230 ml en 600 mm) et extension rue Gambetta (1200 ml en 400 mm)	150 000
Ymare	Commune	Remplacement des aéroéjecteur par des postes de refoulement	600 000
Roncherolles sur le Vivier	La mare au loup (chemin du pont bleu)	Création Bassin (3500 m3) de rétention des eaux de ruissellement	172 000
Roncherolles sur le Vivier	Village – rue des canadiens	Création Bassin (1000 m3) de rétention des eaux de ruissellement	129 000
Rouen	Mont Riboudet	Création siphon 70ml en DN 1200	500 000
Rouen	Rue Constantine	Inversion des écoulements (250 ml en 600mm)	200 000
Malaunay	Route de Fresquiennes (raccordement gens du voyage)	Extension EU et EP	120 000
Malaunay	Rue Audière	Démolition maison	80 000
Malaunay	Rue Audière	Complément pour achat maison	40 000
Moulineaux	Rue Louis Moguen RD67	Participation financière pour extension réseau EP.	111 000
Mesnil Esnard	RD 138 – Barreau Mallot	Participation à la réalisation d'un bassin dans le cadre de l'aménagement du Barreau Mallot par la direction des transports	100 000

## CHAPITRE 2

# Performances des Stations d'Épuration de l'Agglo. de Rouen

### 1 - Station d'épuration Émeraude

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

#### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements sont **conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

#### Conformité de la performance des stations d'épuration

##### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

##### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **99 %**

#### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	20	8	39	3,5	8,2	1,1
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	-	10	1 <sup>(2)</sup>
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	91	96	92	93	85	85
Autorisation Préfectorale en %	90	80	75	-	70	80
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	272	233	527	49	49,4	6,6

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	30 557 606
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	897 433
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	28 252 955

MES = Matières En Suspension (Quantité de matières organiques et minérales en suspension).

DBO<sub>5</sub> = Demande Biologique en Oxygène après 5 jours ⇨ c'est la mesure de la quantité d'oxygène qu'il faut aux bactéries pour éliminer la pollution organique biodégradable.

DCO = Demande Chimique en Oxygène ⇨ quantité d'oxygène consommée par les matières présentes dans l'eau. Cette mesure est une estimation des matières oxydables dans l'eau.

NTK = Azote Kjeldhal ⇨ Somme de l'azote organique et ammoniacal appelé aussi NR (azote réduit).

NGL = Azote global ⇨ nitrates + nitrites + azote Kjeldhal.

PT = Phosphore Total ⇨ Représentation des différentes formes de phosphore contenues dans l'eau.

EUND = Eaux Usées Non Domestiques

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	6 973 <sup>(1)</sup>
Boues incinérées	TMS	6 973
Cendres produites	TMS	1 763
Refus de dégrillage	T humide	421
Sables	T humide	507
Matières de vidange	T	11 437

<sup>(1)</sup> y compris les boues extérieures

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0-P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 2 – Station d'épuration de Grand Quevilly

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **98 %**

## Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	8,6	6,6	33,1	3,3	8,4	1,7
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	30	90	-	15	2
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	96,1	97,5	94,5	95,4	88,6	78,2
Autorisation Préfectorale en %	90	80	75	-	70	80
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	228	289	613	71,7	72,9	8,5

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	1 801 712
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	893 768
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	1 929 813

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	450
Boues incinérées	TMS	450
Cendres produites	TMS	1 913 = total Emeraude
Refus de dégrillage	T humide	14,9
Sables	T humide	16,5
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 3 – Station d'épuration de Grand Couronne

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **100 %**

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	5,5	5,7	30,6	2,2	9,7	1,9
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	-	15	2
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	98	98	95	97	86	77
Autorisation Préfectorale en %	90	80	75	-	70	80
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	285	252	594	67,8	69,1	8.2

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	733 070
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	724 669

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	163
Boues incinérées	TMS	163
Cendres produites	TMS	1 913 pour total Emeraude
Refus de dégrillage	T humide	25
Sables	T humide	202
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 4 – Station d'épuration de Sahurs

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **Sans Objet (STEP < 2 000 EH)**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	21.8	12.3	86.4	19.1	-	-
Autorisation Préfectorale en mg/l	35	25	125	15	20	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	95.6	95.5	90.5	79.8	-	-
Autorisation Préfectorale en %	90	70	75	80	75	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	492	274	909	94.4	-	-

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	Non disponible
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	44 319 (y compris Hautot sur Seine)

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	5,5
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	Non disponible
Sables	T humide	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 5 – Station d'épuration de Saint Pierre de Manneville

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **Sans Objet (STEP <2 000EH)**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	39.1	5.1	47.3	5.7	6.4	-
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	30	90	-	20	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	85.5	98.6	93.5	94.4	93.7	-
Autorisation Préfectorale en %	-	-	-	-	-	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	270	360	723	100.8	100.8	-

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	16 560
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	18 523

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	4,5
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	2,2
Sables	T humide	Sans objet
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 6 – Station d'épuration d'Hautot sur Seine

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages est **conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **Sans Objet (STEP <2 000EH)**.

## Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	16.3	13.6	96.1	23.6	-	-
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	30	90	40	-	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	96	96	90	81	-	-
Autorisation Préfectorale en %	-	-	-	-	-	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	375	309	957	126	-	-

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	10322
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	-

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	1,7
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	Non disponible
Sables	T humide	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 7 – Station d'épuration de Boos

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages **est conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **100 %**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	9,2	4	49,6	9,6	10,2	6,3
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	10	20	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	95,7	98,7	93,5	92	91,5	52,1
Autorisation Préfectorale en %	-	-	-	-	-	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	227	276	664	98,2	99	10,4

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	107 666
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini distribué	m <sup>3</sup> /an	92 000

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	32,3
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	19
Sables	T humide	3,35
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 8 – Station d'épuration de Gouy

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages **est conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **100 %**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	7,5	4,2	45,2	4,7	7,6	7,1
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	10	20	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	97,3	98,5	94,1	95,8	93,3	30,4
Autorisation Préfectorale en %	90	80	75	-	70	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	332	307	799	102,6	103	10,6

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	111 983
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	115 819

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	53,3
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	18,7
Sables	T humide	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 9 – Station d'épuration de Montmain

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages **est conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **100 %**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	5	3,1	33,8	2,1	3,4	0,9
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	5	10	1
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	98,4	99	95,8	98,3	97,1	92,8
Autorisation Préfectorale en %	95	94	88	95	-	96
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	387	313	829	110,2	110,7	11,7

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	117 253
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	111 644

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	55
Boues incinérées	TMS	
Cendres produites	TMS	
Refus de dégrillage	T humide	1,92
Sables	T humide	5,27
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 10 – Station d'épuration de La Neuville Chant d'Oisel

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages **est conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **100 %**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	8,6	3,9	41,4	4,1	5,4	6,9
Autorisation Préfectorale en mg/l	30	25	90	10	20	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	96,1	98,5	93,4	96,4	95,3	45,8
Autorisation Préfectorale en %	-	-	-	-	-	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	273	262	637	109,8	110,3	12,6

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	Donnée non disponible
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	64 891

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	43,6
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	6,7
Sables	T humide	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 11 – Station d'épuration de Quévreville la Poterie

(Un descriptif de la STEP est donné au chapitre I)

### Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur [P204.3]) :

Les équipements **sont conformes** (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

### Conformité de la performance des stations d'épuration

#### Indicateur [P205.3] :

La performance des ouvrages **est conforme** (cet indicateur est fourni par les services de police de l'eau).

#### Indicateur [P254.3] :

Le nombre de bilans 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans est de : **Sans Objet (STEP <2 000EH)**.

### Résultats :

	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	NGL	PT
Moyenne 2009 en mg/l sortie de STEP	5	3,3	47,3	4,6	5,7	4,9
Autorisation Préfectorale en mg/l	-	30	90	40	-	-
Moyenne 2009 en % sortie de STEP	99	99,3	96	96	95	68,1
Autorisation Préfectorale en %	-	-	-	-	-	-
Moyenne 2009 en mg/l entrée de STEP	510	504	1 169	115	114,3	15,4

		2009
Volume traité	m <sup>3</sup> /an	46 725
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m <sup>3</sup> /an	0
Volume assaini (distribué)	m <sup>3</sup> /an	41 781

## Sous-produits du traitement :

		2009
Boues produites	TMS	47,5
Boues incinérées	TMS	0
Cendres produites	TMS	0
Refus de dégrillage	T humide	3,6
Sables	T humide	2,77
Matières de vidange	T	Sans objet
Graisses		5,86

### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur [D203.0 – P206.3]) :**

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

# PARTIE 4

## INDICATEURS FINANCIERS

### CHAPITRE 1

## Le Bilan Comptable

**Référence des délibérations fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés :**

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 08/12/2008	C 080509	Eau et Assainissement - Assainissement collectif : redevance - eau potable : prix d'exploitation des services en régie et redevance investissement - Tarifs 2009 : Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080513	Eau et Assainissement - Participation pour raccordement à l'assainissement - Tarifs 2009 : Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080511	Eau et Assainissement - Bordereau de prix d'intervention 2009 - Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080515	STEP Emeraude - Redevance d'accueil des matières de vidange - Tarifs 2009 - Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080514	STEP Emeraude - réalisation d'analyses extérieures - Tarifs 2009 - Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080516	STEP Emeraude - Tarif de la redevance d'accueil des boues de curage à l'UTS - Tarifs 2009 - Adoption
Bureau du 08/12/2008	B 080481	STEP Emeraude - Prix de vente 2009 du sable roulé issu de l'UTS - Adoption
Conseil du 23/03/2009	C 090140	STEP Emeraude - Apports de boues pâteuses et liquides extérieures - Tarifs 2009 - Adoption
Conseil du 08/12/2008	C 080510	Assainissement non collectif - Redevance communautaire 2009
Conseil du 13/12/2001	4	Autorisation de rejets d'effluents non domestiques - Pénalités.

**Présentation d'une facture d'assainissement (Indicateur [D204.0]\*) :**

Cf. note liminaire.

**Montant des recettes – Année 2009 :**

	€ HT
Contribution pluviale des communes	3 350 000,00
Participation des communes extérieures	222 560,70
Participation des industriels raccordés au réseau	649 662,15
Redevance Assainissement - usagers	17 958 455,10
Redevance Assainissement non-collectif	31 476,73
Prime pour épuration	2 311 227,50
Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX)	377 918,00
	<b>24 901 300,18 €</b>

***Durée d'extinction de la dette (Indicateur [P256.2]\*) :***

La durée d'extinction de la dette est de **1,87 année**.

***Taux d'impayés N-1 (Indicateur [P257.0]\*) :***

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 : **3,29 %** (il s'agit du taux correspondant au service d'eau exploité par la Régie Publique. Les données par contrat sont fournies en annexe générale 2).

## CHAPITRE 2

# Le montant de la redevance d'assainissement

Le tableau suivant présente par commune l'évolution de la redevance d'assainissement de 2003 à 2010.

Montant des redevances 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>COMMUNES</b>								
AMFREVILLE LA MIVOIE	1,0704	1,0947	1,0919	1,0954	1,0808	1,0604	1,0178	0,9883
BELBEUF	0,9997	0,9982	0,9965	1,0124	1,0106	1,0035	0,9765	0,9681
BIHOREL	0,9868	1,0171	1,0225	1,0345	1,0296	1,0192	0,9879	0,9681
BOIS GUILLAUME	1,0185	1,0563	1,0676	1,0884	1,0907	1,0873	1,0371	1,0173
BONSECOURS	1,2061	1,2203	1,2221	1,2076	1,1732	1,1330	1,0696	1,0222
BOOS <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
CANTELEU	1,0829	1,1059	1,1006	1,1044	1,0839	1,0664	1,0221	0,9906
DARNETAL	1,0615	1,0964	1,0885	1,0929	1,0786	1,0585	1,0164	0,9872
DEVILLE LES ROUEN	0,8817	0,9185	0,9340	0,9556	0,9624	0,9645	0,9479	0,9419
FONTAINE SOUS PREAUX	1,4200	1,4117	1,3680	1,3327	1,2759	1,2137	1,1262	1,0601
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	0,7485	0,7939	0,8211	0,8565	0,8785	0,8968	0,8975	0,9071
GOUY <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
GRAND COURONNE	0,9838	1,0137	1,0190	1,0309	1,0262	1,0162	0,9857	0,9664
GRAND QUEVILLY	0,8030	0,8432	0,8661	0,8967	0,9130	0,9250	0,9187	0,9216
HAUTOT SUR SEINE	-	3,1278	2,7273	2,3966	2,0714	1,7816	1,5019	1,2788
HOUPEVILLE	1,6392	1,6063	1,5329	1,4722	1,3881	1,3000	1,1857	1,0988
ISNEAUVILLE	0,9933	0,9958	0,9965	1,0119	1,0092	0,9367	0,9273	0,9273
LA BOUILLE	1,2037	1,2169	1,1996	1,1873	1,1571	1,1211	1,0611	1,0162
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
Le HOULME	1,1305	1,1503	1,1406	1,1387	1,1171	1,0895	1,0386	1,0025
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
MALAUNAY	1,1953	1,2099	1,1926	1,1846	1,1554	1,1200	1,0603	1,0171
MAROMME	0,8891	0,9256	0,9392	0,9616	0,9677	0,9691	0,9513	0,9432
MESNIL ESNARD	0,9422	0,9747	0,9826	0,9998	0,9998	0,9948	0,9701	0,9557
MONTMAIN <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
MONT SAINT AIGNAN	0,9154	0,9504	0,9617	0,9817	0,9849	0,9831	0,9616	0,9503
MOULINEAUX	1,0743	1,0968	1,0937	1,0957	1,0814	1,0613	1,0184	0,9885
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	1,1639	1,1810	1,1683	1,1623	1,1367	1,1051	1,0498	1,0100
OISSEL	1,0301	1,0420	1,0312	1,0313	1,0177	1,0024	0,9757	0,9545
PETIT COURONNE	0,7815	0,8205	0,8402	0,8671	0,8856	0,9032	0,9023	0,9096
PETIT QUEVILLY	0,9569	0,9883	0,9947	1,0107	1,0074	1,0010	0,9747	0,9594
QUEVREVILLE LA POTERIE	-	-	-	-	1,4800	1,3832	1,2422	1,1483
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER	1,5389	1,5115	1,4535	1,3894	1,3153	1,2390	1,1438	1,0669

Montant des redevances 2003, 2004, 2005, 2006,2007, 2008, 2009 et 2010	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>COMMUNES</b>								
ROUEN	0,9930	1,0191	1,0295	1,0523	1,0440	1,0304	0,9960	0,9733
SAHURS	-	3,1278	2,7273	2,3966	2,0714	1,7816	1,5019	1,2788
SAINT AUBIN CELLOVILLE <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006
SAINT AUBIN EPINAY	1,4621	1,4492	1,3992	1,3598	1,2978	1,2305	1,1379	1,0677
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	0,9387	0,9729	0,9808	0,9996	0,9991	0,9954	0,9705	0,9564
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	1,6585	1,6259	1,5520	1,4901	1,4042	1,3137	1,1951	1,1062
SAINT LEGER DU BOURG DENIS	0,9820	1,0126	1,0173	1,0310	1,0266	1,0168	0,9869	0,9670
SAINT MARTIN DU VIVIER	0,8803	0,8866	0,8975	0,9235	0,9351	0,9421	0,9314	0,9300
SAINT PIERRE DE MANNEVILLE	-	1,7519	1,6424	1,5517	1,4420	1,3332	1,2084	1,1063
SOTTEVILLE LES ROUEN	1,0433	1,0693	1,0676	1,0751	1,0636	1,0465	1,0077	0,9814
VAL DE LA HAYE	1,9990	1,9020	1,7655	1,6504	1,5180	1,3893	1,2463	1,1293
YMARE <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	1,6107	1,4887	1,3127	1,2006

<sup>(1)</sup> Communes intégrées à la CAR au 1er janvier 2007.

### **Financement des investissements**

#### **Montant financiers :**

<b>Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	11 007 013,76 €
<b>Montant des subventions</b>	2 071 319,00 €
<b>Montant des contributions du budget général</b>	0,00 €

#### **Montant de la dette du service :**

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	19 993 604,86 €
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	
❖ dont en capital	1 685 631,20 €
❖ dont en intérêts	322 913,39 €

#### **Amortissements :**

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé des amortissements dont le montant s'élève à **7 291 183 €**

**Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montant prévisionnels des travaux :**

Le programme pluriannuel est défini ci-dessous conformément à la délibération du 14/12/2009

**I/ Extension des réseaux eaux usées, pluviales ou unitaires**

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € H.T.
I-I	Fontaine sous Préaux	Lotissement La Garenne	Extension réseau E.P.	400 000
I-II	Le Mesnil Esnard	Rue Gambetta	Extension réseau E.P.	150 000
I-III	Malaunay	74 route du Houlme	Extension réseaux E.P. et E.U.	120 000
I-III	Maromme	Rue du Val aux Dames	Extension réseau E.U.	310 000
I-IV	Roncherolles sur le Vivier	Centre Bourg	Extension réseau E.U.	200 000
I-V	Sahurs	Le Puits Fouquet	Extension réseau E.U.	550 000
I-VI	Ymare	Commune	Remplacement des aérojecteurs	600 000
I-VII	Territoire C.A.R.		Avaloirs	100 000
I-VIII	Territoire C.A.R.		Travaux divers réseaux	1 200 000
<b>TOTAL</b>				<b>3 630 000</b>

**II/ Réalisation des ouvrages de régulation des eaux pluviales ou unitaires - Bassins**

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € H.T.
II-I	Isneauville	Rue de la Haie - Rue du Moulin à Vent	Construction d'un bassin de régulation	140 000
II-II	Montmain	CD 42	Réhabilitation du bassin existant	350 000
II-III	Petit-Quevilly	Place des Chartreux entre Rue Ursin Scheid et Rue Eugène Davey	Construction d'un bassin de régulation	250 000
II-IV	Roncherolles sur le Vivier	Bimare	Création d'un bassin de rétention	131 000
II-V	Rouen	Mont Riboudet Quartiers Ouest	Traversée Mont Riboudet	500 000
II-VI	Rouen	Rue Constantine	Réversement des écoulements amont au Palais des Sports	200 000
II-VII	Saint Jacques sur Darnétal et Roncherolles sur le Vivier	Bellevue, La Futaie, et Village, Mare aux Loups	Création de 4 ouvrages de régulation à ciel ouvert	
II-VII-I	Saint Jacques sur Darnétal	Quartier de Bellevue	Création d'un bassin de rétention	225 000
II-VII-II	Saint Jacques sur Darnétal	Quartier de la Futaie	Création d'un bassin de rétention	235 000
II-VII-III	Roncherolles sur le Vivier	Quartier du Village	Création d'un bassin de rétention	129 000
II-VII-IV	Roncherolles sur le Vivier	Quartier de la Mare aux Loups	Création d'un bassin de rétention	172 000
II-VIII	Saint Léger du Bourg Denis	Lotissement Val aux Daims	Création d'un bassin de régulation	20 000
II-IX	Saint Martin du Vivier	Côte Saint Martin	Création d'un bassin de régulation	260 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 612 000</b>

**III/ Aménagement des rivières non domaniales**

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € H.T.
III-I	Territoire C.A.R.		Travaux divers rivières	85 000
<b>TOTAL</b>				<b>85 000</b>

**IV/ Gros entretien et renouvellement du réseau**

	Communes	Lieu	Travaux	Montant en € H.T.
IV-I	Territoire C.A.R.		Instrumentation Postes de Relèvement	20 000
IV-II	Territoire C.A.R.		Matériel Industriel Postes de relèvement	15 000
IV-III	Territoire C.A.R.		Instrumentation déversoirs d'orages	244 000
IV-IV	Territoire C.A.R.		Instrumentation bassins (débitmètre, pluviomètre)	10 000
<b>TOTAL</b>				<b>289 000</b>

## VI/ STEP Grand Quevilly

			Travaux	Montant en € H.T.
V-I			Renouvellement matériel	15 000
V-II			Matériel industriel, pompes	30 000
V-III			Travaux d'amélioration	6 000
			TOTAL	51 000

## VII/ STEP Saint Pierre de Manneville

			Travaux	Montant en € H.T.
VI-I			Pompes	10 000
VI-II			Couverture du silo à boues	30 000
			TOTAL	40 000

## VII/ STEP Boos

			Travaux	Montant en € H.T.
VII-I			Achat tonne à boues	120 000
VII-II			Mise en conformité canal de comptage	30 000
			TOTAL	150 000

## VIII/ STEP Montmain

			Travaux	Montant en € H.T.
VIII-I			Couverture 2 silos à boues	65 000
			TOTAL	65 000

## IX/ Zonage Eaux Usées

			Travaux	Montant en € H.T.
IX-I			Zonage eaux usées	20 000
			TOTAL	20 000

### **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :**

Le programme de travaux adopté par l'assemblée délibérante est celui présenté précédemment.

### **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur [P207.0]) :**

Le montant des abandons de créances s'élève à **36 905 €**

### **Opérations de coopération décentralisée (cf. L.1115-1-1 du CGCT) :**

Il n'y a pas eu de dépenses relatives à des opérations de coopération.

**B/ ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF**

# PARTIE 1

## STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### CHAPITRE 1

## *Caractérisation technique du service*

#### *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) :

Nom de l'EPCI : Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR)

Type d'EPCI : communauté d'agglomération

Descriptif du territoire desservi :

Nom des communes adhérentes au service :

Elles sont énumérées dans la note liminaire.

#### *Mode de gestion du service :*

Il est directement géré par la collectivité.

#### *Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateur [D301.0]\*) :*

Le service public d'Assainissement Non Collectif dessert **3 312 habitants**.

*Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.*

#### *Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (indicateur [D302.0]\*) :*

L'indice de mise en œuvre de l'Anc est de **80/140**.

## CHAPITRE 2

# L'organisation des services de la Direction de l'Assainissement

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les missions de ce service sont réparties ainsi entre l'exploitation et les travaux neufs :

### Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs existants (Direction Adjointe Exploitation)

**Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés d' :**

- ✓ Instruire des demandes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs, de réaliser le contrôle des installations et de la facturation des redevances d'assainissement non collectif.

### Le service Travaux neufs, assainissement non collectif (Direction Adjointe Travaux Neufs)

**Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés de :**

- ✓ L'instruction, du suivi et du contrôle des demandes d'installations individuelles d'assainissement (installations neuves).

## CHAPITRE 3

# Une qualité de service reconnue

**Les missions confiées à la Direction de l'Assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par-delà la protection de l'environnement.**

Logiquement, à la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 d'une partie des activités de la Direction de l'Assainissement. Lors du renouvellement du certificat en 2003, la partie « Assainissement Non Collectif » a été intégrée dans le périmètre d'activité de la certification ISO 14001.

Les activités d'instruction et de contrôle de l'Assainissement Non Collectif sont donc certifiées ISO 14001 depuis 6 ans.

**En accord avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable et conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 mai 2007 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service, l'évaluation de l'inscription des services publics est réalisée sur la base des indicateurs suivants :**

Objet	Réf. fiche	Valeurs 2009 de l'indicateur
Taux de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	P301.3	7,9 % <sup>'</sup>

<sup>'</sup> 90 % si l'on ne considère que le risque sanitaire.

## PARTIE 2

### FAITS MARQUANTS

Il s'agit de la quatrième année de l'application de la redevance aux usagers.

En 2009, les communes de Oissel et du Plateau de Boos ont fait l'objet de diagnostics.

#### *Réglementation :*

Trois nouveaux arrêtés du 7 septembre 2009 concernant les dispositions relatives à l'assainissement non collectif ont été publiés au Journal Officiel :

- ⇒ Le 1<sup>er</sup> définit les prescriptions techniques pour le dimensionnement, l'exploitation et la surveillance de l'installation ;
- ⇒ Le 2<sup>ème</sup> définit les modalités de contrôle ;
- ⇒ Le 3<sup>ème</sup> concerne les modalités d'agrément des vidangeurs et les règles générales d'extraction, de transport et d'élimination des matières de vidange.

## PARTIE 3

### INDICATEURS TECHNIQUES

#### *Taux de conformité (Indicateur [P301.3]\*) :*

Le taux de conformité est de : **7,9 %**.

*Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées, conformes à la réglementation ou mise en conformité et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.*

**Nota :** Si l'on ne considère que le risque sanitaire en temps que non-conformité, le taux de conformité est alors de 90 %.

# PARTIE 4

## INDICATEURS FINANCIERS

### *Tarification et recettes*

#### **Tarif des prestations :**

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 08/12/2008, comme suit :

	Redevance HT	
- contrôle des installations neuves	154,50 €	- au propriétaire - versement unique
- contrôle diagnostic	41,20 €	- au propriétaire - versement unique
- contrôle de bon fonctionnement	77,25 €	- à l'utilisateur - paiement sur 3 ans

#### **Recettes :**

Le montant des recettes liées à la redevance d'assainissement non collectif est de :  
**31 476,73 €**

#### **Financement des investissements**

Sans objet (la collectivité n'ayant pas retenu la mission relative à la réalisation de travaux de réhabilitation).

# **ANNEXE GENERALE**

## **1- Politique Environnementale et Programme de Management Environnemental de la Direction de l'Assainissement**

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE  
DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

La protection de notre environnement est l'un des enjeux majeurs de notre société.

En décidant de doter l'Agglomération Rouennaise de systèmes d'assainissement toujours plus performants, en s'impliquant dans la régulation des ruissellements et la limitation de consommation des ressources naturelles, notre établissement marque clairement sa volonté de s'inscrire dans une démarche de préservation du milieu naturel.

Cette volonté implique une gestion rigoureuse comprenant la mise en œuvre des moyens et compétences techniques nécessaires, une amélioration continue de l'ensemble des dispositifs de collecte et de traitement, ainsi qu'un engagement continu de prévention de la pollution. Elle nécessite une meilleure connaissance de son impact sur l'environnement, une parfaite maîtrise des systèmes de management environnemental et d'approbation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment en terme de prévention des risques et de traitement des situations d'urgence ainsi qu'un strict respect des procédures, exigences légales et autres exigences auxquelles notre établissement a souscrit.

L'information de tous les acteurs de l'eau et des usagers, la transparence dans le processus de production et de transmission des données, ainsi que la sensibilisation du public à l'environnement doivent également faire partie de nos préoccupations essentielles.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction de l'Assainissement, aujourd'hui rattachée au Pôle de l'Eau qui intègre également la gestion de l'eau potable et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), a mis en place, dès 1998, un Système de Management Environnemental sur la base des référentiels ISO 14001 et des spécifications de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Par ailleurs, ces systèmes sont menés conjointement avec la mise en place d'un Agenda 21 à l'échelle de l'Agglomération Rouennaise. Les moyens mis en œuvre liés à la certification ISO 14001 et à l'approbation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont décrits dans des Programmes de Management Environnemental (réseaux et stations d'épuration) déclinés sur trois ans et examinés annuellement en Revue de Direction.

La prochaine étape de cette démarche est l'intégration du système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville.

Pour le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui l'a adoptée, la Direction, son Personnel, cette Politique Environnementale est un engagement collectif.

Bois Guillaume, le 07 avril 2009

Pour le Président et par délégation,  
LE VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'EAU  
ET L'ASSAINISSEMENT



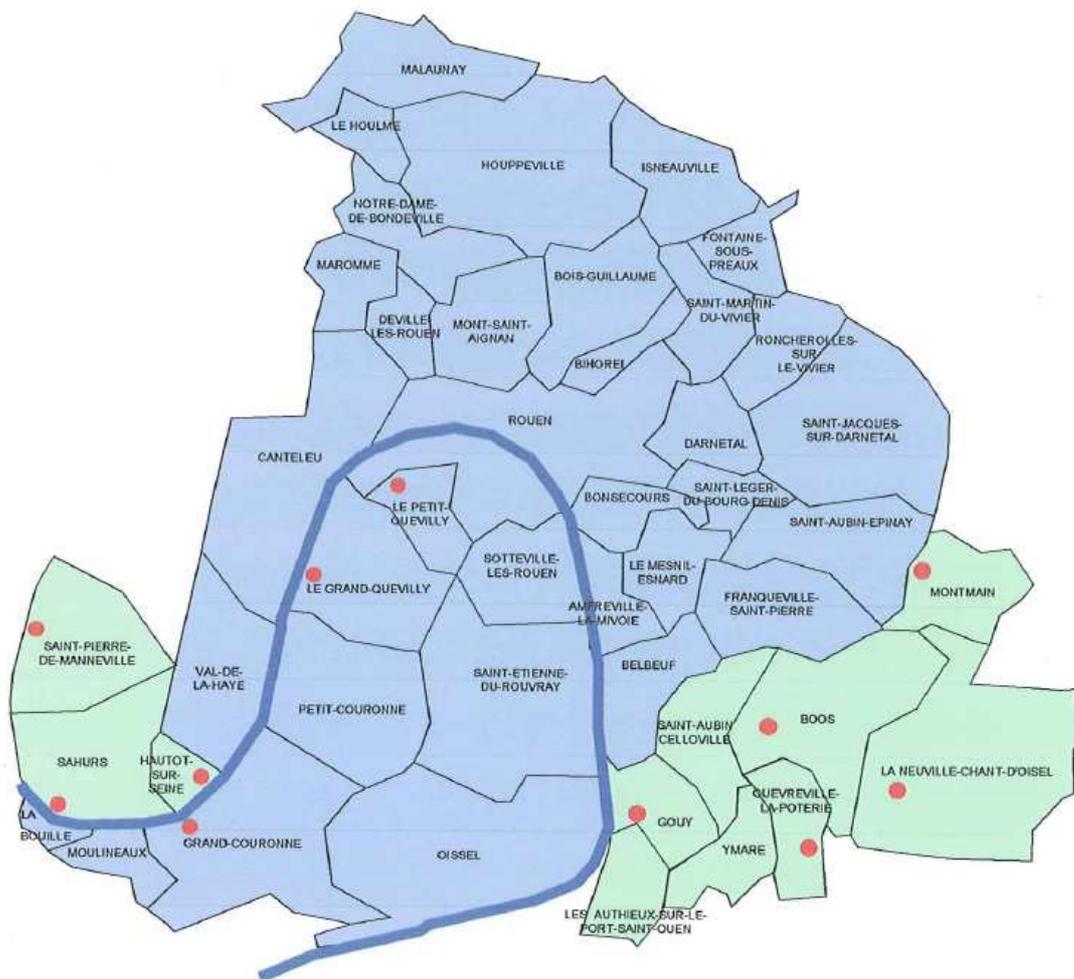
DOMINIQUE GAMBIER

E.I. : Périmètre de certification de la  
Direction de l'Assainissement



Politique environnementale - version 7

## DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT Périmètre de certification ISO 14001



- Communes du périmètre de certification ISO 14001
- Communes hors du périmètre de certification ISO 14001
- Station d'épuration

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT ou FNC	Niveau	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIÉ	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES					
									2009	2010	2011			
Eau	1- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine par les Déversements d'Orage	41	S4	1- Instrumentation des DO reclassés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (DO > 1,20 Ag/l) (Report 2008)	CDM	Liste des DO classés SCE 2008	Nb réalisés/nb à faire	12 000 €/point de mesure	63 % (13 + 6 prévus)	100 % (11 prévus)	terminé			
				2- Réalisation de travaux en vue de diminuer les flux déversés	NV/FT	Programme pluriannuel de travaux			Programme annuelle à définir en fonction des conclusions du SDA prévues en 2009					
	2- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine par des rejets EUND	10bis	48	1- Autoriser les éabissements rejoignant sur le réseau pluvial	DM	Tableau de recensement des EUND	Nb dossiers instruits	2 500€/dossier	2	3	4			
				2- Réaliser des contrôles sur les rejets pluviaux	DM	Tableau de recensement des EUND	Nb de contrôles réalisés	850€/contrôle	3	4	5			
	3- Limiter la pollution due aux mauvais branchements (pollution rivières, nappes, bassins)	6a	48	1- Réaliser des contrôles de branchements	Existants PP + V/o	Tableau de suivi des contrôles	à définir	à définir	200€/contrôle	85%	85%	85%		
					Nouveaux V/o									
Industriels DM														
6c	48	2- Envoi des courriers de mise en conformité	PP/V/o/DM	Programme de travaux	Nbre de courriers de mise en conformité envoyés/Nbre non-conformités détectées	45 €/courrier	100%	100%	100%	100%	à définir en 2010			
			JLL/HB											
Voisin	4- Limiter les inondations en cas de pluie	97	90	Réalisation de travaux	JLL/HB	Programme de travaux	Nb de travaux réalisés	4 211 000 €	13					
				5- Limiter la consommation d'eau potable lors des opérations de nettoyage du réseau et des PR	94	36	1- Suivi de l'action mise en place en 2008 (suppression abonnements, mise en place de curves dans les camions et points d'eau stratégiques)	MC0	Rapport annuel	Volume d'eau potable consommé	500 €	< 5 000 m³	à définir suite résultats 2009	à définir suite résultats 2010
								CDM	Rapport annuel	Coût annuel en consommation d'eau potable	500 €	5 000 €	à définir suite résultats 2009	à définir suite résultats 2010

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT ou ENC	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIE	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €			CIBLES														
								2009	2010	2011	2009	2010	2011												
Exigences légales et autres	6- Mise en conformité réglementaire	NC N°08/05		L'ensemble des déversoirs d'orage et déversoirs espacés à 120 kg/l et inférieur à 600 kg/l de DBO5 doivent faire l'objet d'une surveillance, permettant d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés. (Arrêté du 22/06/07)	CDM					CI: action 1-1 du PME															
				Réduction et validation du manuel d'autosurveillance du système de collecte de Grand Quevilly (Arrêté du 22/06/07)										IM	Version 1 du Manuel	Clôture de la fiche	1 700 €	A réaliser							
				Transmission aux mairies des plans de zonage des ouvrages d'assainissement > établis à une échelle égale ou supérieure à 1/25 000 (Décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et Arrêté du 16 novembre 1994, Art.3 et 4)										FT	Tableau de suivi des zonages	Clôture de la fiche	-	Transmission des plans de zonages des ouvrages aux mairies dans le cadre des procédures de réalisation des Zonages d'Assainissement Collectifs							
				2- Déterminer si une surveillance de l'incidence des rejets des STEP sur le milieu aquatique récepteur est à réaliser (Arrêté du 22/06/07 Art. 30)										CPA	Tableau de suivi des non-conformités	Clôture de la Fiche	5 000 €	Réalisation des analyses en entrée de STEP Ervevaude et analyse des résultats	A définir suite analyse des risques des rejets sur les eaux réceptrices	-					
				1-Réalisation des zonages Assainissement collectif (Code général des collectivités territoriales L2224-1)										FT	Tableau de suivi des zonages	Clôture de la fiche	10 000€/ zonage	à définir en Revue de Direction							
				1-Réalisation des zonages pluvial (Code général des collectivités territoriales L2224-1)											Tableau de suivi des zonages	Clôture de la fiche	10 000€/ zonage	à définir en Revue de Direction							
				1-Réalisation des zonages Assainissement non collectif (Code général des collectivités territoriales L2224-1)											Tableau de suivi des zonages	Clôture de la fiche	10 000€/ zonage	à définir en Revue de Direction							
				NC N°08/10											Mise en place des exigences réglementaires concernant la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques autorisés ou déclarés (Code de l'environnement (Décret N°2007-1738 du 11 décembre 2007) R214-119 à R214-121 + Arrêté du 29 février 2008)	HB/VJO	Tableau de suivi des non-conformités	Clôture de la Fiche	Mise en place des exigences au niveau des nouveaux ouvrages (Réalisation et exploitation)	Mise en place des exigences au niveau des ouvrages existants					
				<b>STATION D'EPURATION DE GRAND QUEVILLY</b>																					
				Eau										1- Améliorer la qualité des eaux rejetées en Seine	STEP1	50	1- Optimisation de la conduite des installations pour avoir un niveau de rejet meilleur que celui requis (sur l'ensemble des paramètres) : installation débimètre au niveau de la recirculation	CPa	Bilan annuel d'autosurveillance ou	Nb de dépassements/nb de dépassements autorisés	50 000 €	10/02*	8/02*	5/02*	
2- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine par des rejets EUNO non autorisés	STEP9	36	2- Autoriser les établissements rejoignant sur le réseau aux usées (Grand Quevilly)		IM	Tableau de recensement des EUNO	Nb dossiers instruits	2 300€/ dossier	3	4	5														
3- Réduire la consommation électrique liée au fonctionnement de la station d'épuration	STEP45	60	3- Réaliser des contrôles sur les rejets-eaux usées (Grand Quevilly)		IM	Tableau de recensement des EUNO	Nb de contrôles réalisés	850€/ contrôle	5	4	5														
Resources				Optimisation de l'alimentation des bassins biologiques (par la mise en place d'un nouvel automate)	CPa	Bilan d'exploitation	Consommation totale année N/Comso totale année N-1	300 000 €	95%	à définir en Revue de Direction	à définir en Revue de Direction														

# ANNEXE GENERALE

## 2- Bilan des Indicateurs

**Indicateurs nationaux**

ref fiche	Titre de l'indicateur	Commentaires	Valeurs 2009 globales au service	contrat Roncherolles	contrat Houpeville	contrat Grand Couronne	contrat SIAEPA	contrat SRAP de Boos
<b>Assainissement Collectif</b>								
<u>1 - Caractérisation technique</u>								
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU		410 474	1 132	2 437	9 507	1 377	11 432
D202.0	Nombre d'AAD au réseau EU		42	0	0	4	0	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)		7 760	sans objet		163	3,9	165
<u>2 - Tarification de l'Assainissement et recette des services</u>								
D204.2	Présentation d'une facture d'assainissement détaillant ...		cf. Note Liminaire					
<u>3 - Indicateurs de performance</u>								
P201.1	Taux de desserte des réseaux		99,7%	100%	100%	99,9%	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		83%	85 % <sup>(2)</sup>	85 % <sup>(2)</sup>	60%	62%	60%
P203.3	Conformité de la collecte		6 STEP conformes 5 données manquantes	Conforme	Conforme	Conforme	Non disponible	Non disponible
P204.3	Conformité des équipements des STEP	Conformité si respect des prescriptions en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié	11 STEP conformes	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P205.3	Conformité des performances des STEP		11 STEP conformes	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P206.3	Taux de boues issues des STEP	Conformité des filières d'évacuation	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P251.1	Taux de débordement dans les locaux des usagers	Valeur pour 1 000 habitants desservis	0,003	0	0	0	0,00	0
P252.2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau		24,3	27,9 <sup>(2)</sup>	27,9 <sup>(2)</sup>	2,24	7,8	1,16
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		0,10%	0,09% <sup>(2)</sup>	0,09% <sup>(2)</sup>	0,01%	0%	0,07%
P254.3	Conformité performance des STEP / acte individuel		98,7%	sans objet		100%	sans objet	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au MN	Note sur 120	106	110 <sup>(2)</sup>	110 <sup>(2)</sup>	35	24	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette (en année)		1,87					
P257.1	Taux d'impayés N-1		3,29%	0,7%	0,6%	0,9%	Non disponible	0,6%
P258.1	Existence mémorisation Réclam. Ecrites, taux de réclamations	Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés	1,38	0,00	0,00	0,00	Non disponible	0,26
<u>4 - Financement des investissements</u>								
Cf. Indicateurs calculés par la Direction de l'Assainissement								
<u>5 - Actions de solidarité et de coopération internationale</u>								
P207.0	Montant des abandons de créance ou versement fond de solidarité, nb de demandes reçues (en euro)		36 905 €	0 €	0 €	1 905 €	Non disponible	0 €
<b>Assainissement Non Collectif</b>								
<i>Pas de contrat de délégation</i>								
<u>1 - Caractérisation technique</u>								
D301.0	Nombre d'habitants desservis		3 312					
D302.0	Indice de mise en œuvre ANC		80					
<u>2 - Tarification de l'Assainissement et recette des services</u>								
Cf. Indicateurs calculés par la Direction de l'Assainissement								
<u>3 - Indicateurs de performance</u>								
P301.3	Taux de conformité		7,9%	sans objet				
<u>4 - Financement des investissements</u>								
Cf. Indicateurs calculés par la Direction de l'Assainissement								

**Indicateurs calculés par la Direction de l'Assainissement**

ref fiche	Titre de l'indicateur	Commentaires	Valeurs 2009 globales au service	contrat Roncherolles	contrat Houppesville	contrat Grand Couronne	contrat SIAEPA	contrat SRAP de Boos
<b>Assainissement Collectif</b>								
<u>1 - Caractérisation technique</u>								
	Présentation du territoire desservi	Mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation de service	45 communes 5 contrats de délégation de service	21/12/11 <sup>(1)</sup>	31/12/11 <sup>(1)</sup>	07/03/25 <sup>(1)</sup>	01/08/10 <sup>(1)</sup>	30/06/2014
	Nombre d'abonnements		140 186	428	979	4 049	541	4 008
	Linéaire réseau EU et identification ouvrages sur unitaire déversant au MN en temps de pluie		1 472 km DO = 93	10,3 km DO = 0	17 km DO = 0	44,7 km DO = 1	12,3 km DO = 0	86,1 km DO = 0
	Identification, capacité et prescription rejet STEP		cf. Partie 1 du rapport					
<u>2 - Tarification de l'Assainissement et recette des services</u>								
	Présentation des modalités de tarification du service	Références des délibérations fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés	cf. Partie 4 du rapport					
	Montant des recettes	facturation du service d'assainissement aux abonnés prime pour épuration contributions d'autres services contributions au titre du pluvial contributions exceptionnelles budget général	24 901 300,00 €HT					
<u>3 - Indicateurs de performance</u>								
cf. Indicateurs Nationaux								
<u>4 - Financement des investissements</u>								
	Montants des travaux (montants financiers et montant des subventions)	travaux engagés	11 007 013,76 €					
		Subventions perçues	2 071 319,00 €					
	Encours de la dette et montant des annuités		19 993 604,86 €					
		Annuités versées (capital)	1 685 631,20 €					
		annuités versées (intérêts)	322 913,39 €					
	Montant des amortissements		7 291 183 €					
	Présentation des projets à l'étude (pour l'amélioration du service et les performances environnementales), montants prévisionnels des travaux		cf. Partie 4 du rapport					
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice		cf. Partie 4 du rapport					
<u>5 - Actions de solidarité et de coopération internationale</u>								
	Descriptif et montants pour coopération décentralisée		0 €					
<b>Assainissement Non Collectif</b>								
<i>Pas de contrat de délégation</i>								
<u>1 - Caractérisation technique</u>								
cf. Indicateurs Nationaux								
<u>2 - Tarification de l'Assainissement et recette des services</u>								
	Tarifs des prestations (incluant ref. délib)		cf. Partie 4 du rapport					
	Recettes		31 476,73 €					
<u>3 - Indicateurs de performance</u>								
cf. Indicateurs Nationaux								
<u>4 - Financement des investissements</u>								
	Montant des travaux		sans objet					
	Présentation des projets à l'étude		sans objet					

<sup>(1)</sup> date d'échéance

# **ANNEXE COLLECTIF**

# **ASSAINISSEMENT**

**1- Programmes de Management Environnemental des  
délégataires**

 <b>Exploitations</b> Une société de 	S.M.E. – Agence Usines Vallée de Seine PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL Usines Emeraude et Grand Couronne Annexe 1 - CALENDRIER - OBJECTIFS ET CIBLES DU SME	Annule et remplace le calendrier du 23/07/2008 Le Directeur du Centre Opérationnel Région Rouennaise... A. Renaud	Le Directeur du Centre Opérationnel Région Rouennaise... JP. Pennerman	PME Version : 16 05/02/2009
		Annule et remplace le calendrier du 23/07/2008 Le Directeur du Centre Opérationnel Région Rouennaise... A. Renaud		Le Directeur du Centre Opérationnel Région Rouennaise... JP. Pennerman

Axes d'amélioration		Objectifs	Responsabilités	Indicateurs			Moyens	Cible 2008	Cible 2009	Cible 2010
<b>A</b> AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DES FUMÉES		A.1 Emeraude Améliorer la fiabilité des équipements	PR.17 DO.STEP.050	Le Responsable maintenance	Nombre par an d'heures de maintenance corrective (la N.C est déclenchée si le Nb d'heures de maintenance corrective est > à 170 h / mois)	Logiciel de GMAO : Maxo	2160 h sur l'année	2040 h sur l'année	A définir en revue de direction	
		A.2 Emeraude Améliorer la réalisation des actions programmées	PR.17 PR.22 PR.07 DO.STEP.055	Le Responsable maintenance Le Chef d'exploitation	% d'actions réalisées dans l'Emploi du temps journalier (la N.C est déclenchée une fois par mois si le % d'actions hebdomadaires est inférieur au seuil fixé)	Suivi du planning hebdomadaire	87 %	88 %	89 %	
		A.3 Station d'épuration de Grand Couronne : Améliorer la réalisation des actions programmées	PR.17 PR.22 PR.07 DO.STEP.055	L'Adjoint au chef d'Exploitation	% de réalisation des tâches préventives planifiées (la NC est déclenchée si le % d'actions mensuelles réalisées est inférieur au seuil fixé)	Suivi du planning mensuel	85 %	87%	A définir en revue de direction	
		A.4 Emeraude Optimiser le fonctionnement des pompes haute pression	PR.17 PR.22 DO.STEP.057	Le Responsable maintenance	Nombre d'heures d'intervention corrective sur les pompes haute pression et nombre de jours d'indisponibilité Nombre d'heures de fonctionnement conjoint des pompes 910 et 920	Logiciel de GMAO : Maxo	-	Acquisition de données	A redéfinir en revue de direction	
		A.5 Emeraude Suivi de l'activité maintenance	PR.17 PR.22 DO.STEP.055	Le Responsable maintenance	% de réalisation des Bons de Travaux : Σ du nb de BT* mensuels réalisés / Σ du nb de BT à réaliser (la N.C est déclenchée si le pourcentage de BT réalisés dans le mois est inférieur au seuil fixé)	Logiciel de GMAO : Maxo	60 %	60%	A redéfinir en revue de direction	

Diffusion : Agglo. de Rouen, affichage (couloir salle de commande Emeraude et station de Grand Couronne), classeurs des procédures

\* BT : Bons de Travaux

 <b>Exploitations</b>	 Une société de	<b>S.M.E. – Agence Usines Vallée de Seine</b> PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL Usines Emeraude et Grand Couronne Annexe 1 - CALENDRIER – OBJECTIFS ET CIBLES DU SME	Annuaire remplissage calendrier du 23/07/2008 Le Directeur de l'Exploitation Région Rouennaise	Version : 16 05/02/2009
			Le Directeur de l'Eau et de l'Assainissement A. Renaud	SP - Permanent

Axes d'amélioration		Objectifs	Responsabilités	Indicateurs	Moyens	Cible 2008	Cible 2009	Cible 2010	
<b>A</b> <b>AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DES FUMÉES</b>	A.6	<b>Emeraude</b> Contrôler la conformité des rejets	PR.07 PR.15 Le Chef d'exploitation	Sur effluent en DTG : [MES] ≤ 20 mg/l sur l'Eau Epurée Sur effluent en DTG gl hors DTG : [Ptotal] moyen mensuel ≤ 1 mg/l [NGL] moyen mensuel ≤ 10 mg/l Suivi de la consommation de réactif de traitement du phosphore (la N.C sera ouverte par dépassement du seul MES et la NC mensuelle sera ouverte par dépassement azote ou phosphore)	Exploitation des données de l'Agglo SMO	20 NC sur [MES] ≤ 20 0 NC sur [Ptotal] moyen mensuel [NGL] moyen mensuel et [NGL] moyen mensuel	25 NC sur [MES] ≤ 20 4 NC sur [Ptotal] moyen mensuel 2 NC sur [NGL] moyen mensuel	A redéfinir en revue de direction	
	A.7	<b>Emeraude</b> Optimiser le traitement des fumées	PR.07 PR.15 DO.STEP.061 Le Chef d'exploitation	Nombre de mesures supérieures aux seuils réglementaires (en mg / Nm <sup>3</sup> ) des compteurs 60 heures et 200 heures sur les paramètres COV, CO, poussières, HCl, SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> Suivi du compteur des 60 heures. (la NC mensuelle est déclenchée si au moins un dépassement est compté dans le compteur des 60 heures)	Supervision et contrôle quotidiens	15 jours maximum ou une des moyennes 30 minutes aura été dépassée.	4 jours maximum ou une des moyennes 30 minutes aura été dépassée.	A redéfinir en revue de direction	
	A.8	<b>Emeraude</b> Améliorer l'échantillonnage des matières de vidange	PR.07 DO.STEP.059 Le Chef d'exploitation	- Nombre de contrôles, - Nombre d'échantillons, (la N.C est déclenchée si le nombre de contrôles ou le nombre d'échantillons est différent du nombre de dépotages)	Echantillon de quart	Aucun écart entre le nombre de contrôles, d'échantillons et de dépotages	Aucun écart entre le nombre de contrôles, d'échantillons et de dépotages	Aucun écart entre le nombre de contrôles, d'échantillons et de dépotages	A redéfinir en revue de direction
	A.9	<b>Station d'épuration de Grand Couronne :</b> Optimiser le traitement de l'azote et du phosphore	PR.07 DO.STEP.063 L'Adjoint au chef d'exploitation	Nombre par an d'échantillons non-conformes sur ces paramètres : NGL : 13,5 mg/l et Pt : 2 mg/l (la N.C est déclenchée si pour un échantillon donné, [NGL] > 13,5 mg/l ou si [Ptotal] non conforme en autosurveillance)	Exploitation des données de l'Agglo SMOA	Aucun écart entre le nombre de contrôles, d'échantillons et de dépotages	0 NC sur [NGL] et suivi du nombre de [Ptotal] > 2mg/l	0 NC sur [NGL] et suivi de l'échantillon en autosurveillance	A redéfinir en revue de direction
A.10	<b>Emeraude ET Grand Couronne</b> Réaliser les travaux de mise en conformité du traitement renforcé de l'azote et du phosphore	/ Commis de l'Agglomération Rouennaise - Direction de l'assainissement	Etat d'avancement des travaux.	Budget Agglo et suivi des travaux par l'exploitant	Finis/ suite	Début des travaux avant le 23/12/08 Gd.C. Début des travaux avant le 23/12/08	Finis/ suite Respect de l'échéancier Gd.C. Respect de l'échéancier	/	

Diffusion : Agglo de Rouen, affichage (coulis salle de commande Emeraude et station de Grand Couronne), classement des procédures

		<b>S.M.E. – Agence Usines Vallée de Seine</b> <b>PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL</b> Usines Emeraude et Grand Couronne <b>Annexe 1 - CALENDRIER – OBJECTIFS ET CIBLES DU SME</b>	Annexe à implémenter le calendrier de 23/07/2008 Le Directeur du Pôle de l'Environnement de l'Agglomération A. Renaud	Le Directeur du Centre Opérationnel Région Rouennaise J.P. Pennanen	PME Version : 16 05/02/2009
					

Axe d'amélioration		Objectifs	Responsabilités	Indicateurs	Moyens	Cible 2008	Cible 2009	Cible 2010
<b>A</b> <b>AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DES FUMÉES</b>	<b>A.11</b> <i>Emeraude</i> Maîtriser les indisponibilités causées par les casses disjoncteurs	<i>PR.17</i> Le Responsable Maintenance	Fait / Non fait sur les actions suivantes : - remplacement préventif du disjoncteur de la 2e pompe toutes eaux - analyse thermique en interne supplémentaire des armoires électriques pour détecter les points chauds	Nouveau disjoncteur Nœud équipement de mesure thermique Instruments	/	Réaliser les deux actions	A réaliser en revue de direction	
	<b>A.12</b> <i>Emeraude</i> Optimiser la charge massique des filtres biologiques	<i>PR.16</i> L'adjoint au Chef d'exploitation	Pour chaque file de biologique : écart entre le taux de boues moyen mensuel et le taux de boues moyen mensuel optimal	Disponibilité l'excédent de traitement des boues, suivi par chef opérationnel Reporting et optimisation par adjoint au chef d'exploitation	/	Acquisition de données	A réaliser en revue de direction	
	<b>A.13</b> <i>Emeraude</i> Rénover les canalisations de retour des surverses de la filière boues	Communauté de l'Agglomération Rouennaise – Direction de l'assainissement	Fait / Non fait sur les actions suivantes : - vérification et refexion des canalisations de retour des surverses des épaisseurs - vérification et refexion des canalisations de retour du reste de la filière boues	Budget Azab	/	Fait pour les retours des surveilles des épaisseurs	Fait pour la vérification des retours du reste de la filière boues	
	<b>A.14</b> <i>Emeraude</i> Améliorer le traitement des sables	<i>PR.16</i> Le Chef d'exploitation	% quotidien en matières organiques des sables lavés par l'UTS	UTS, personnel d'exploitation et suivi par Chef d'exploitation	/	Suivi du pourcentage	A réaliser en revue de direction	

Diffusion : Agglo. de Rouen, affichage (couloir salle de commande Emeraude et station de Grand Couronne), classeurs des procédures

A. Renard  
JP. Penname

Axes d'amélioration		Objectifs		Responsabilités		Indicateurs		Moyens		Cible 2008		Cible 2009		Cible 2010		
B PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES	B.1	Emeraude Diminuer la consommation de fioul utilisé pour l'incinération	PR.07 PR.16 DO STEP.052	Le Chef d'exploitation	Quantité par an de fioul consommé pour l'incinération (incinération + brûleur additionnel) (la NC est déclenchée lorsque la qé de fioul consommée dépasse le seuil fixé) Fait / Non fait sur les actions suivantes : - relance de l'étude sur les combustibles de substitution	Temps de réglage du four : 30 min / quart Equipe exploitation PT Régionale Performance K00001109	50 Litres / T MS / mois	50 Litres / T MS / mois	Fait et tout effort d'un fioul et combustible	A réduire en revue de direction						
	B.2	Emeraude Diminuer la consommation d'eau de nappe	PR.07 DO STEP.052	Le Chef d'exploitation	Quantité d'eau de nappe consommée, 1 compteur eau de nappe pour 3 forages (La N.C est déclenchée lorsque les volumes consommés sont > 21000 m3 / mois)	Seuls de compteur eau de nappe : 15 m3 / mois	21 000 m3 / mois	21 000 m3 / mois	Fait en 2009	A réduire en revue de direction						
	B.3	Emeraude Diminuer la consommation électrique liée à l'éclairage des locaux	PR.17	Le Responsable maintenance	Fait / Non fait sur les actions suivantes : - définition de la sectorisation - mise en place des compteurs	Agenc maintenance, intervenes extérieurs			Fait en 2009	A réduire en revue de direction						
	B.4	Emeraude Optimiser le fonctionnement de l'UTS**	PR.07 DO STEP.060	Le Chef d'exploitation	Nombre de ballasts renouvelés et consommation d'électricité pour l'éclairage	Non sont assurés et équipes maintenance	Remplacer 100% des ballasts des locaux d'exploitation	> 5 100 kg/h et au plus 6 jours < 6 heures dans le mois	Remplacer 150 ballasts et ne pas dépasser la consommation 2008 pour l'éclairage	A réduire en revue de direction						
	B.5	Station d'épuration de Grand Couronne Optimiser la consommation énergétique des dispositifs d'insufflation d'air	PR.07 PR.16 PR.17	L'adjoint au Chef d'exploitation	Fait / Non fait sur les actions suivantes : - renouvellement des raquettes d'insufflation d'air - mesure d'un « point 0 » des pertes de charge sur les nouvelles raquettes d'insufflation d'air - suivi des pertes de charge - définition d'un critère de déclenchement des nettoyages	Budget renouvellement équipements de la station Equipe exploit maintenance			Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge	Renouvellement des raquettes Mesure du point 0 » des pertes de charge

\*\* UTS : Unité de Traitement des Sables  
Diffusion : Agglo. de Rouen, affichage (couloir salle de commande Emeraude et station de Grand Couronne), classement des procédures

Axe d'amélioration		Objectifs	Responsabilités	Indicateurs	Moyens	Cible 2008	Cible 2009	Cible 2010
C AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DES BOUES	C.1	Emeraude Optimiser la déshydratation des boues	PR.07 DO.STEP.052	% de passages par mois au-dessus de 27 % de siccité des boues déshydratées (62% des analyses effectuées sur les boues déshydratées doivent être supérieures à 27% sthpn, une NC est déclenchée)	Suivi des centres d'opérations, répétons machines 1 h / quart	62 %	62 %	A redéfinir en revue de direction
	C.2	Emeraude Réduire l'écart entre la quantité de boues produites et la quantité de boues incinérées	PR.10	Ecart entre la quantité de boues dans le silo en début de mois et la quantité de boues dans le silo en fin de mois	Contrôleurs Finis d'incinération des boues Exploitation des données Sudo	-	Acquisition de données	A redéfinir en revue de direction
D ASSURER UNE MEILLEURE INTEGRATION DE L'USINE DANS SON ENVIRONNEMENT	D.1	Emeraude Améliorer la propreté de l'usine	PR.07 DO.STEP.054	Notes tournée visite extérieure Notes tournée propreté interne Nombre de tournées propreté interne par mois	Société de nettoyage planification du nettoyage de quart	80% de notes externes >= 3,4 et 80% avec notes internes >= 2,5 et 2 tournées internes par mois	10 notes exterieurs >= 3,4 dans le mois + 0 note interne < 2,5 dans le mois + 2 tournées internes par mois sur juillet et août	A redéfinir en revue de direction
E PREVENTION DES PERSONNES	E.1	Station d'épuration de Grand Couronne : Réaliser les actions sécurité	PR.21 DO.STEP.063	Nombre d'actions réalisées par an (18 en 2007) avec comme référence les 36 actions sécurité recensées en septembre 2006 Nombre de remarques et/ou observations de contrôle réglementaire traitées	Chef d'équipe usine Grand Couronne	10 actions et leur 35 remarques et/ou observations de TAPAVE	11 actions et traiter 100% des remarques et/ou observations de période réglementaire	A redéfinir en revue de direction

Diffusion : Agglo. de Rouen, affichage (couleur selon site de commande Emeraude et station de Grand Couronne), classeurs des procédures

AES	Action n°	Action	Risque		Moyen	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2009	Année 2010	Année 2011	
Mantien régulièrement des usagers courant vers arrivée d'eau en cas de panne à la STEP afin un débordement de rétro-écoulement des égouts évite	1.1.1	Suivre le temps de marche des pompes des postes de relèvement (logés par temps de pluie / temps sec)		RSU	1/2 journée par mois	Taux d'arrêt en cas de panne (volume temps de pluie - volume temps secs) / volume temps secs	0/0/00	0/0/00	0/0/00	A modifier en cas de déviation
	1.1.2	Suivre le nombre de débordements des postes		RSU	2 heures par mois	Nombre d'alarmes débordement et nombre de fois d'intervention éventuelle		Ne pas dépasser 5 débordements de PR	Ne pas dépasser 5 incidents par fiche	A modifier en cas de déviation
	1.1.3	Réaliser le paramétrage des alarmes débordements des PR (logés)		RSU	Chargé de mission et approuvé	Fait / Non fait	/	/	sept/08	A modifier en cas de déviation
	1.1.4	Mettre à jour le recensement des achèvements connexions		RNDECO	10 jours	Fait / Non fait	/	/		A faire sur la base des branchements réalisés et des connexions d'eau potable
	1.1.5	Enquêter chez les abonnés ayant un rejet non domestique potentiel		RGR	10 jours par quartier	Nombre d'enquêtes réalisées		3	3	3
	1.1.6	Réalisation des AMR projet		RNDECO	3 heures par projet	Nombre de projets d'AMR réalisés		3	3	3
	1.1.7	Validation et finalisation des projets		Communauté (Région) / Rôles	1 agent dédié à la démarche	Nombre d'AMR validés		3	3	3

**Objectif n°2.2 : Limiter les apports d'eaux cibles parasites.**

ALS	Action n°	Action	Pilote		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Mauvaise réconciliation des images causant une entrée d'eau cibles parasites à la STTP afin d'obtenir un niveau inférieur aux des épisodes hivernaux.	1.2.1	Contrôle de la conformité des branchements nœuds subside par rapport à un après leur installation	Responsable Service Travaux		1,5 heure par contrôle site.	Nombre de branchements nœuds contrôlés par rapport au nombre de branchements nœuds créés l'année N-1	Contrôler 6 branchements réalisés en 2008 et 2007	Contrôler les 0 branchements créés en 2008	A réaliser en revue de direction	
	1.2.2	Contrôle 5% des branchements anciens	Responsable Service Réseaux		2 agents pendant 3 jours	Nombre de branchements anciens contrôlés par rapport au nombre de branchements à contrôler	Contrôler 50 branchements		A réaliser en revue de direction	
	1.2.3	Envoi de courriers demandant la mise en conformité	Communauté d'Agglomération Rouennaise		1 agent	Nombre de courriers envoyés / Nombre de branchements signalés non conformes	Envoi des courriers en la campagne 2007 et suite à la campagne 2008	8 courriers	A réaliser en revue de direction	
	1.2.4	Planifier les visites de contrôle en après l'envoi des courriers	Responsable Service Réseaux		1,5 heure par visite	Nombre de contr. visites année N / Nombre de courriers année N-1	Visiter les 8 branchements non conformes des courriers précédents		Plus de contrôle suite à l'envoi en 2008	A réaliser en revue de direction
	1.2.5	Mettre en conformité les anciens nœuds réalisés	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Selon budget travaux	Fik / Non fik			Annuler square des engorgés en face n° 42	/

**Objectif n°2.3 : Limiter les obstructions de niveau de collecte**

ALS	Action n°	Action	Pilote		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	1.3.1	Réalisation d'inspections périodiques systématiques pour les réseaux traités	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Selon budget	Nombre d'inspections réalisées par site, par rapport au nombre de réseaux traités	100%	100%	90%	
	1.3.2	Réalisation des ITV nécessaires suite aux remarques des fiches d'arrivées sur la réseau		Responsable Service Réseaux	Selon budget	Nombre d'ITV réalisées / Nombre de fiches d'arrivées validées indiquant un problème de coup de bœuf, calots, branchages, infiltrations, etc.	0%	0%	100%	
	1.3.3	Adapter le programme de tirage intervenif afin de traiter les interventions critiques sur le réseau		Responsable Service Réseaux	Programme de campagne préventif annuel	Nombre de déstabilisations.	/		Suivi de l'indicateur et analyse des causes de troussage	A modifier en revue de direction
	1.3.4	Respecter le programme de coupage préventif		Responsable Service Réseaux	Sous traitement (réseaux de collecte)	Nombre de mètres cubes / Nombre de mètres cubes	100%	100%	100%	100%

**Axe d'amélioration n°2 : Améliorer la qualité des rejets d'eau épurée**

Objectif n°2.1 : Respecter des seuils plus stricts que la réglementation sur les rejets

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	2.1.1	Maintien à zéro de l'excès de temps UV ou % d'écarts dans la cible DCO < (7,5 mg/l MES < 22,3 mg/l)		RSU	Équipes d'exploitation 10 journées par mois de travail par nuit de repos	Résultats d'analyse et nombre de NC sur les paramètres consommés	70% 1 NC	75% 1 NC par paramètres maximum	A réaliser en revue de direction	

**Objectif n°2.2 : Améliorer le fonctionnement du traitement bactériologique**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Risques d'encrassement au puits de l'aéro-LV balcoise la qualité de l'eau rejetée	2.2.1	Régularisation de l'écoulement des lampes UV une fois par an et nettoyage des lampes à intervalles		RSU	Nouvelles lampes UV chaque année	Fait / Non fait	Fait et O NC en bactériologie	Fait	Fait et O NC en bactériologie	
	2.2.2	Faire venir le constructeur de dispositifs de détartrage pour un apais de fonctionnement et stabilisation de performances		RSU	Vente constructeur	Fait / Non fait	/	1er semestre	/	
	2.2.3	Mise en œuvre des préconisations du constructeur		RSU	Support terrain	Fait / Non fait	/	/	2e semestre	/

**Objectif n°2.3 : Mise en conformité des canaux de comptage**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Canaux de comptage non conformes	2.3.1	Décision et réalisation de la solution retenue	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Budget O&M	Fait / Non fait	/	Conformité du projet et décision d'achèvement	A réaliser en revue de direction	

Approuvé par le Directeur du pôle de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : M. Alain Renaud

Approuvé par le Directeur de l'Agence Rouennaise Agglomération : M. Jean-Paul Perrin

**Axe d'amélioration n°1 : Améliorer la collecte des eaux usées**  
Objectif n°1.1 : Faciliter l'égouttage du réseau d'assainissement

AES	Action n°	Action	Client	Péage	VE	Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
								Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Mettre en charge d'un ouvrage de traitement par temps de pluie	1.1.1	Suivre le temps de marche des postes des postes de traitement (MOT) par temps de pluie / temps sec	RSU		1/2 journée par mois	Taux d'impact en eaux parasites : volume parasite / (volume traité + volume parasite) x 100	Efficacité des plans de traitement de 2007 et 2008	000-00	A réaliser en revue de direction		
	1.1.2	Suivre le nombre de débordements des postes	RSU		2 heures par mois	Nombre d'alarmes, déversement et nombre de fois d'intervention	Ne pas dépasser 11 débordements de PR / 1000 par 10h		A réaliser en revue de direction		
	1.1.3	Réaliser le paramétrage des alarmes débordements des PR (logiciel)	RSU		Charge de missions et matériel	Fait / Non fait	/		A réaliser en revue de direction		
	1.1.4	Mettre à jour le nomenclature des actives non connectées	RUCI/ECO		1/2 journée	Fait / Non fait	/	A faire sur la base des branchements réalisés et des consommations d'eau potable	A réaliser en revue de direction		
	1.1.5	Encadrer chez les abonnés ayant un quelconque branchements potentiels	RCR		1/2 journée par semaine	Nombre d'empêches réalisées	/		A réaliser en revue de direction		
	1.1.6	Réalisation des AMR projet	RUCI/ECO		3 heures par projet	Nombre de projets d'AMR réalisés	/		A réaliser en revue de direction		
Mettre en charge d'un ouvrage non (logiciel) / disposition d'un ouvrage non intégré suite à un empêchement	1.1.7	Validation et finalisation des projets	Communauté d'Agglomération Rouennaise		1 agent dédié à l'opération	Nombre d'AMR signées	/		A réaliser en revue de direction		
	1.1.8	Mettre en place la législation des postes	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Budget CAE	Fait / Non fait	/	Achat du matériel pour la législation du regard en avant des aboucheurs	/		
	1.1.8b	Mettre en place la législation des postes			Espace services usines et charge de mission	Fait / Non fait	/	Installation du matériel de législation dans les regards en avant des aboucheurs	/		
	1.1.9	Remplacement des aboucheurs par des postes de traitement	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Budget CAE	En attente retour d'expérience sur La Nouvelle	/	En stand by en attendant les résultats de l'action 1.1.8	A réaliser en revue de direction		
Prévoir l'investissement sur le réseau d'assainissement causant de nombreux débordements	1.1.10	Remplacement préventif des éléments mécaniques des aboucheurs suite à 26 interventions réalisées par le service entretien	RSU		Plans et déplacement préventif agent à charge de 26 interventions	Nombre de remplacement préventifs / nombre de accidents de 2 interventions	80%	Valeurs habituelles sur les interventions de Gouy / Yvetot, remplacement préventif préventif des éléments mécaniques causant un débordement	A réaliser en revue de direction		

**Objectif n°1.2 : Limiter les apports d'eau claires parasites**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles		Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2010	
Niveau en charge d'un ouvrage de relevement par temps de pluie	1.2.1	Contrôle de la conformité des branchements neufs réalisés par l'aggrégation en ce qui concerne l'habitation	Responsabilité Service Réseau		1,5 heure par unité	Nombre de branchements neufs réalisés (année N) / Nombre de branchements neufs (année (N+1))	Compter 12 branchements réalisés en 2008 et 2007 Compter les 5 branchements réalisés en 2008	A modifier en cas de déviation	
	1.2.2	Contrôler 5% des branchements anciens	Responsabilité Service Réseau		2 agents pendant 2 jours	Nombre de branchements anciens contrôlés par rapport au nombre de branchements à contrôler	Compter 52 branchements	A modifier en cas de déviation	
	1.2.3	Envoi de courriers demandant l'arrêt en conformité	Communauté d'Agglomération Roubaix		1 agent	Nombre de courriers envoyés / Nombre de branchements signalés non conformes	Envoi des courriers envoyés / campagne 2007 et suite à campagne 2008	A modifier en cas de déviation	
	1.2.4	Réguler les vannes de ponton en un après (envoi) des courriers	Responsabilité Service Réseau		1,5 heure par unité	Nombre de courriers envoyés N / Nombre de courriers envoyés N-1	Pas de courrier envoyé	A modifier en cas de déviation	

**Objectif n°1.3 : Limiter les obstructions du réseau de collecte**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles		Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2010	
Echelle des réseaux, réalisation du programme de curage préventif	1.3.1	Realisation d'inspections vidéo systématiques pour les réseaux neufs	Communauté d'Agglomération Roubaix		Selon livraisons	Nombre d'inspections réalisées par an, par rapport au nombre de nouveaux tronçons	100%	100%	
	1.3.2	Rédaction des IVI nécessaires suite aux remontées des fiches d'entretien sur les réseaux	Responsabilité Service Réseau		Selon livraisons	Nombre d'IVI réalisés / Nombre de fiches d'entretien vidéo rapportant un problème de curage de troncs, collectes, branchements, etc.	95%	100%	
	1.3.3	Ajouter le programme de curage préventif afin de limiter les interventions curatives sur la réseau	Responsabilité Service Réseau		Programme de curage préventif sur l'année	Programme de curage préventif sur l'année de distribution	1	1	A modifier en cas de déviation
1.3.4	Respecter le programme de curage préventif	Responsabilité Service Réseau		Sous l'impulsion d'actions de suivi	Nombre de réseaux curés / Nombre de réseaux planifiés	100%	100%	100%	

**Axe d'amélioration n°2 : Améliorer la qualité des rejets d'eau épurés**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles		Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2010	
2.1.1	Maintenir le niveau de l'eau épurée au % 00001 dans la fosse DCO < 07,5 mg/l MES < 22,5 mg/l		REU		Enjeux d'expansion (2 curages par mois de régimes)	Résultats d'analyses et nombre de NC sur les paramètres concernés	75% 1 NC par paramètre maximum	A modifier en cas de déviation	

Approuvé par le Directeur de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de l'Agglomération

Roubaix - M. Alain Roussel

Approuvé par le Directeur de l'Agence Roubaix Agglomération : M. Jean-Paul Perronneau

**Axe d'amélioration n°1 : Améliorer la collecte des eaux usées**

**Objectif n°1.1 : Faciliter l'expansion du réseau d'assainissement**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Comm. d'Agglomération Rousseauienne	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
n°2 Poursuite d'un ouvrage de relèvement (boilage au puits de pompage)	1.1.1	Mettre en place un Wilgertem des puits permettant d'être alerté en cas de problème	RSU		Personnel Veolia	Nombre de puits Wilgertem / Nombre de puits sur le territoire de Montmain	/	/	/	
	1.1.2	Effectuer des visites d'EPES de visu des puits et des relevements	RSU		1 année PR de service urbains	Nombre de comptes réalisés dans les puits et sur relevements	/	/	A réaliser en revue de direction	
	1.1.3	Mettre à jour le recensement des activités non domestiques	RMJICO		10 jours	Fait / Non fait	A faire sur la base des branchements réalisés et des consommations d'eau potable et d'ACTEPO	/	/	A réaliser en revue de direction
	1.1.4	Engager chez les abonnés ayant un réjet non domestique potentiel	ROR		10 jours par enquête	Nombre d'impôts réalisés	/	/	/	A réaliser en revue de direction
	1.1.5	Réalisation des AMR projet	RMJICO		3 heures par projet	Nombre de projets d'AMR réalisés	/	/	/	A réaliser en revue de direction
n°1 Absence de campagne de efforts liés des communes des autres maîtres d'ouvrage	1.1.6	Visitation et finalisation des projets	Communaux d'Agglomération Rousseauienne		1 report dès 2 la situation	Nombre de projets d'AMR signés	/	/	/	A réaliser en revue de direction
	1.1.7	Etude de faisabilité et coûts	Communaux d'Agglomération Rousseauienne		Services inter-municipaux	Fait / Non fait	En fonction des dépenses	/	/	
	1.1.8	Mise en œuvre des solutions retenues	Communaux d'Agglomération Rousseauienne		Budget CAR	Fait / Non fait	Installation de 3 abornements	/	/	

**Objectif n°1.2 : Limiter les apports d'eaux claires parasites**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Comm. d'Agglomération Rousseauienne	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
n°5 Manque recensement des usagers causant une arrivée d'eau chère jusqu'à la STEP suite au débranchement en rétro-alimentation des quotas pluviaux	1.2.1	Contrôle de la conformité des branchements réalisés par l'exploitant ou après leur réalisation	Responsable Service Réseau		1,5 heure par unité	Nombre de branchements réalisés conformément à la norme NF-E1	/	Contrôle de 3 branchements réalisés par Montmain en 2009	100% des branchements réalisés en 2009	
	1.2.2	Contrôle des branchements anciens	Responsable Service Réseau		2 agents pendant 3 jours	Nombre de branchements anciens contrôlés par rapport au nombre de branchements à contrôler	/	Contrôle de 22 branchements	A réaliser en revue de direction	
	1.2.3	Etude de solutions permettant la mise en conformité	Communaux d'Agglomération Rousseauienne		1 expert	Nombre de courants analysés / Nombre de branchements signalés non conformes	/	Etude des courants sur les non conformes réalisés en 2009	A réaliser en revue de direction	
	1.2.4	Réaliser les visites de contrôle (un après l'autre) des abonnés	Responsable Service Réseau		1,5 heure par unité	Nombre de courants analysés / Nombre de courants analysés	/	/	Coûts voir table à l'annexe des abonnés	

**Objectif n°1.3 : Limiter les obstructions du réseau de collecte**

AES	Action n°	Action	Piloté		Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE		Année 2008	Année 2009	Année 2010	
n°4 Diversifi- cation du réseau (usage tarif ou autre)	1.3.1	Planification d'inspections régulières systématiques pour les réseaux nœuds	Communauté d'Agglomération Régionale	VE	Nombre d'inspections réalisées par an, par rapport au nombre de nœuds réseaux	/	100%	100%	
	1.3.2	Planification des IV nécessaires suite aux ventilateurs des filtres d'entraineur sur le réseau		Régionnals Services Régionaux	Nombre d'IV réalisés / Nombre de filtres et intervalles réalisés supportant un problème de charge de vent, câbles, franchages, refranchage d'eau	/	50%	90%	
	1.3.3	Adapter le programme de surveillance des IV afin de tenir les interventions confinées sur le réseau		Régionnals Services Régionaux	Nombre de dysfonctionnels	/	Soit de l'indicateur et analyse des causes de bonnes	A réduire en vue de diagnost	
	1.3.4	Respecter le programme de surveillance des IV		Régionnals Services Régionaux	Nombre de visites réalisées / Nombre de sites à visiter	/	100%	100%	

**Axe d'amélioration n°2 : Améliorer la qualité des rejets d'eau épurée**

**Objectif n°2.1 : Respecter des seuils plus stricts que la réglementation sur les rejets**

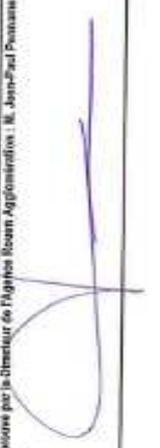
AES	Action n°	Action	Piloté		Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE		Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	2.1	Maintenir le niveau de fou depuis le 1% défini dans la charte DCC < 07,5 mg/l MES < 22,5 mg/l		RSU	Résultats d'analyses et nombre de NC sur les paramètres concernés	/	75% 1 NC par paramètre maximum	A réduire en vue de diagnost	

**Objectif n°2.2 : Sécuriser le déroulement des arraisons de FIC3**

AES	Action n°	Action	Piloté		Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE		Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Accident potentiel liés de la Branche de FIC3 concern en diversifiant au mieux naturel	2.2.1	Réalisation d'une consigne sur la préparation de la livraison et la réaction en cas de déroulement		RSU	Fait / Non fait	/	1er semestre	A réaliser en vue de diagnost	
	2.2.2	Définition du matériel nécessaire à l'application de la consigne et celui à réaliser		RSU	Fait / Non fait	/	3e trimestre	A réaliser en vue de diagnost	

Approuvé par le Directeur du pôle de Paris et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération  
Régionale : M. Alain Renaud

Approuvé par le Directeur de l'Agence Régionale Agglomération : M. Jean-Paul Pouchain

**Axe d'amélioration n°1 : Améliorer la collecte des eaux usées**  
Objectif n°1 : Renforcer l'exploitation du réseau d'assainissement

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VR			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Mettre en charge d'un ouvrage de traitement par temps de pluie	1.1.1	Suivre le temps de marche des pompes des postes de relèvement (logiciel par temps de pluie / temps sec)		RSU	102 journées par mois	Taux d'arrêt en cas de panne : volume temps sec / volume temps pluie	/	Suivi des volumes sur les DTP	A réaliser en revue de direction	
	1.1.2	Suivre le nombre de débordements des postes		RSU	2 heures par mois	Nombre d'alarmes débordement et nombre de fiches d'intervention ouvertes	/	Ne pas dépasser 5 débordements de PR traités par fiche	A réaliser en revue de direction	
	1.1.3	Réaliser la maintenance des alarmes débordements des PR dérogées		RSU	Chargé de maintien et apprenti	Fat / Non fat	/	sept-09	A réaliser en revue de direction	
	1.1.4	Mettre à jour le recensement des adresses non classifiées		RMDECO	52 journées	Fat / Non fat	/	A faire sur la base des renseignements réalisés et des observations d'eau visible	A réaliser en revue de direction	
	1.1.5	Equiper avec les alarmes tout un ou part non dématérialisé possible		RSU	102 journées par enquête	Nombre d'alarmes réalisées	1	1	A réaliser en revue de direction	
Non-conformité de traitement d'effluents industriels ou commerciaux entraînant un rejet de graisses dans le réseau	1.1.6	Réalisation des AMR sept		RMDECO	3 heures par projet	Nombre de projets d'AMR réalisés	1	1	A réaliser en revue de direction	
	1.1.7	Validation et finalisation des projets	Communaux d'agglomération Roubaix		1 000 m3 de la déviation	Nombre d'AMR réalisés	1	1	A réaliser en revue de direction	
	1.1.8	Mettre en place la régulation des postes (PR, JAR, PR) sur du Basc et PR sur des Analogs	Communaux d'agglomération Roubaix		Essai budget	Fat / Non fat	/	Intégration au budget 2010 en fonction des priorités	Réalisation des travaux directs	

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires	
			Client	VE			Année 2009	Année 2010	Année 2011		
Montée en charge d'un ouvrage de traitement par longu de piloté	1.2.1	Contrôle de la conformité des branchements neufs réalisés par l'exploitant en un après leur réalisation	Responsable Service Réseau		1,5 heure par arrêt	Nombre de branchements neufs contrôlés (arrivés / Nombre de branchements sous ordre l'accusé N-1	Contrôler 14 branchements neufs	Contrôler 12 branchements neufs en 2009 et 2007 Contrôler les 4 branchements créés en 2006	A réaliser en revue de direction		
	1.2.2	Contrôler 5% des branchements anciens	Responsable Service Réseau		2 apports (valeur 3 jours)	Nombre de branchements anciens contrôlés par rapport au nombre de branchements à contrôler	Contrôler 30 branchements	Contrôler 30 branchements	A réaliser en revue de direction		
	1.2.3	Echec de réunion demandant le tracé en conformité	Communauté d'Agglomération Responsable		1 appt	Nombre de comptes envoyés / Nombre de branchements après son confirm		Eviter des réunions de la campagne 2007 et suite à la campagne 2008	4 réunions	A réaliser en revue de direction	
	1.2.4	Réaliser les visites de contrôle un an après l'essai des ouvrages	Responsable Service Réseau		1,5 heure par arrêt	Nombre de compte visites après N-1 / Nombre de comptes après N-1		Pos de compte visite à réaliser	Pos de compte visite à réaliser	A réaliser en revue de direction	
<b>Objectif n°3.1 : Limiter les apports d'eau dans les réseaux</b>											
AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires	
			Client	VE			Année 2009	Année 2010	Année 2011		
	1.3.1	Réalisation d'expériences techniques systématiques pour les réseaux existants	Communauté d'Agglomération Responsable		Selon besoins	Nombre d'expériences réalisées par arr, par rapport au nombre de réseaux existants	300%	100%	100%		
	1.3.2	Evaluation des TV nécessaires suite aux résultats des tests d'arrivées sur le réseau	Responsable Service Réseau		Selon besoins	Nombre d'TV réalisées / Nombre de fiches d'arrivées validées rapportant un problème de usage de terre, câbles, arrivées, etc.	60%	60%	100%		
Emploi des réseaux, réalisation du programme de longu piloté	1.3.3	Adopter le programme de longu piloté afin de limiter les interventions courantes sur le réseau	Responsable Service Réseau		Programme de longu piloté annuel	Nombre de observations	/		Suivi de l'indicateur et analyse des causes de blocage	A réaliser en revue de direction	
	1.3.4	Respecter le programme de longu piloté	Responsable Service Réseau		Soins réalisés et nombre de suivi	Nombre de réseaux curés / Nombre de réseaux planifiés	100%	100%	100%		

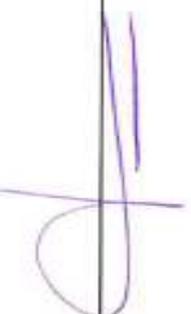
Axe d'amélioration n°2 : Améliorer la qualité des rejets d'eau épurée										
Objectif n°2.1 : Respecter des seuils plus stricts que la réglementation sur les rejets										
AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Chart	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	2.1.1	Maintenir le niveau de l'eau épurée au % défini dans la charte DOO < 47,5 mg/l MES < 22,5 mg/l		RSU	Essai de 10 jours par mois de réglage	Résultats d'analyse et nombre de NC sur les paramètres concernés	75% 1 NC par paramètre maximum	75% 1 NC par paramètre maximum	A réaliser en revue de direction	
Objectif n°2.2 : Améliorer le fonctionnement du traitement biologique										
AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Chart	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	2.2.1	Remplacement de toutes les lampes UV une fois par an et nettoyage des lampes à 60°		RSU	Nouvelles lampes UV	Fait / Non fait	Fait	Fait	A réaliser en revue de direction	
	2.2.2	Faire venir le constructeur de dispositifs de désinfection pour un audit de fonctionnement et établissement de protocoles		RSU	Vente constructeur	Fait / Non fait	/	/	/	
	2.2.3	Mise en œuvre des préconisations de constructeur		RSU	Budget annuel	Fait / Non fait	/	/	En fonction des résultats sur le SMO de Bous	
Objectif n°2.3 : Mise en conformité de l'autosurveillance										
AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Chart	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	2.3.1	Révision complète de canal à pressur, hauteur de pelle		RSU	Seul budget de maintenance	Fait / Non fait	/	/	Trouver et réaliser en revue de direction	
	2.3.2	Installation de pompe à air à 90° et hauteur de canal insuffisante	Communaux d'Agglomération Picardie		Budget CAP	Fait / Non fait	/	/	Décliner et valider	A réaliser en revue de direction
	2.3.3	Assainissement du préforme envoie proportionnel aux volumes		RSU	1 objet de service achetés	Fait / Non fait	Assainissement au début de l'année 2008	/	Travaux sur la meilleure solution d'assainissement et installation	/
	2.3.4	Remplacement du moteur de cette voirie en cas de panne		RSU	Budget renouvellement	Fait / Non fait	/	/	Renouvellement préventif	/

**Axe d'amélioration n°3 : Améliorer la qualité du traitement des boues**  
**Objectif n°3.1 : Optimiser la déshydratation des boues**

AES	Action n°	Action	Piloté		Moyens	Indicateur	Cibles			Commanditaire
			Client	SE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
	3.1.1	Admission la responsabilité politique	Communauté d'Agglomération Rouennaise	DT Régionale	1 agent	Fait / Non fait	Du 01/01/08 et les années suivantes	/	/	
	3.1.2	Mettre en place une solution de conversion du site de stockage des boues	Communauté d'Agglomération Rouennaise		Budget CAR	Fait / Non fait		Non retenu par le collectif. Action retenue du PHE	/	
Capacité de stockage des boues résiduaires					Budget CAR	Fait / Non fait		Intégration de la STEP à l'équivalent 2010-2012 concernant la STEP de l'Agglo	En l'état du bilan	

Approuvé par le Directeur de pôle de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : M. Alain Renaud

Approuvé par le Directeur de l'Agence Rouen Agglomération : M. Jean-Paul Perrassat

**Annexe 1 : Habiller l'exploitation de Réseau d'assainissement**

AES	Action n°	Action	Risque		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
			Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
Pertes de rendement non intégrées	1.1.1	Mettre en place une délégation des points permettant d'être alerté en cas de problème PR Purins et PH fluage	Communaux d'agglomération Rosierville		Budget CUP	Fait / Non fait	/	Intégration au budget 2010 en fonction des priorités	Publication des livrables	
	1.1.2	Etablir des seuils d'alerte au niveau des postes et des réseaux		RSU	Travaux mensuels	Nombre de postes réalisés (sur les postes et sur réseaux)	/	1 mesure par chaque poste chaque mois	1 mesure sur chaque poste chaque mois	
	1.1.3	Mettre à jour le règlement des adduits non domestique		RMDECO	1/2 journée	Fait / Non fait		A lire sur la base des documents réalisés et des consultations d'un juriste et ACTIPDS	A réaliser en revue de direction	
	1.1.4	Évaluer chez les abonnés ayant un réel non domestique individuel		RSR	1/2 journée	Nombre d'écoules réalisées	/	7	A réaliser en revue de direction	
	1.1.5	Réaliser des AVR projet		RMDECO	3 heures par poste	Nombre de projets d'AMR réalisés	7	7	A réaliser en revue de direction	
	1.1.6	Validation et finalisation des projets	Communaux d'agglomération Rosierville			Nombre de projets d'AMR réalisés	/	7	A réaliser en revue de direction	
Mettre en charge d'un ouvrage de refoulement	1.1.7	Régler le problème d'orage des drains des postes Wlégérie		RSU	Chargé de réaliser et reporter	Fait / Non fait	1er semestre	sept-10	/	
	1.1.8	Suivre le temps de marche des pompes des postes de refoulement (série) par temps de pluie / temps de sécheresse		RSU	10 heures par mois	Taux d'ajout en revue périodique : volume pompé temps pluie / volume pompé temps séq / volume pompé temps sec	Acquisition de données au 31 septembre	Report en attente de la réalisation de l'action précédente	A réaliser en revue de direction	
	1.1.9	Suivre le contenu d'AMR documenté des postes Wlégérie, équipes de trop plein		RSU	2 heures par mois	Nombre de réalisations des postes de refoulement par trimestre	0 réalisations	0 réalisations (sur les documents)	A réaliser en revue de direction	
	1.1.10	Réaliser le garantage des avaries documentés des PR Wlégérie		RSU	Chargé de réaliser et reporter	Fait / Non fait	/	PR avaries en priorité	A réaliser en revue de direction	

Objectif n°1.2 : Limiter les apports d'eaux claires parasites

Action n°	Action	Pôle		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
		Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
1.2.1	Contrôle de la conformité des branchements ruraux réalisés (par l'exploitant) en un après leur réalisation	Responsable Service Réseau		1.5 heure par UNB	Nombre de branchements ruraux contrôlés (moins N° / Nombre de branchements ruraux créés l'année N-1)	100% des branchements réalisés en 2007	100% des branchements réalisés en 2008 (2 branchements)	100% des branchements réalisés en 2009	
1.2.2	Contrôle 0% des branchements ruraux réalisés	Responsable Service Réseau		2 agents pendant 2 semaines	Nombre de branchements ruraux contrôlés par rapport au nombre de branchements à contrôler	Contrôle 113 branchements sur le secteur PI 2008	Contrôle 113 branchements sur le secteur "DAP" (hors rue Soudet et rue J. Jaurès)	Contrôle 113 branchements sur le secteur "DAP" (hors rue Soudet et rue J. Jaurès)	Bordier 113 branchements sur un secteur à gérer
1.2.3	Envoi de courriers demandant la mise en conformité	Communauté d'Agglomération		1 agent	Nombre de courriers envoyés / Nombre de branchements signalés non conformes	Envoi des courriers validés aux non conformes signalés en 2008	Envoi des courriers validés aux non conformes signalés en 2008	Envoi des courriers validés aux non conformes signalés en 2009	Envoi des courriers validés aux non conformes signalés en 2010
1.2.4	Réaliser les visites de contrôle un an après l'envoi des courriers	Responsable Service Réseau		1.5 heure par visite	Nombre de visites réalisées / Nombre de courriers envoyés N-1	100%	/	/	A réaliser en revue de direction

Objectif n°1.3 : Limiter les infiltrations de réseaux de collecte

Action n°	Action	Pôle		Moyens	Indicateur	Cibles			Commentaires
		Client	VE			Année 2008	Année 2009	Année 2010	
1.3.1	Réalisation d'inspections techniques systématiques pour les réseaux ruraux	Communauté d'Agglomération		Selon itinéraire	Nombre d'inspections réalisées par secteur par rapport au nombre de réseaux ruraux	100%	100%	100%	
1.3.2	Réalisation des PV techniques des 5000 tronçons sur le réseau	Responsable Service Réseau		Selon itinéraire	Nombre de PV réalisés / Nombre de tronçons à réaliser	80%	90%	100%	
1.3.3	Acquiescer le programme de travaux d'entretien des réseaux de collecte	Responsable Service Réseau		Programme de travaux prévus annuel	Nombre de diagnostics réalisés	/	Sur le budgetaire et analyse des causes de branchements	A réaliser en revue de direction	
1.3.4	Respecter le programme de travaux prévus	Responsable Service Réseau		Sur le budgetaire et analyse des causes de branchements	Nombre de réseaux ouverts / Nombre de réseaux à ouvrir	100%	100%	100%	

Approuvé par le Directeur de Pôle de Taux et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération

Approuvé par le Directeur de l'Agence Réseau Agglomération : M. Jean-Paul Pomman

# **ANNEXE COLLECTIF**

# **ASSAINISSEMENT**

**2- Rapports annuels des délégataires: Les comptes annuels de résultat d'exploitation de la délégation**

## Système de Boos :

Collectivité : W1221 CAR SRAP DE BOOS

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>637 262</b>	<b>685 871</b>	<b>7,63%</b>
Exploitation du service	373 125	463 161	
Collectivités et autres organismes publics	264 137	222 710	
<b>CHARGES</b>	<b>717 916</b>	<b>742 188</b>	<b>3,38%</b>
Personnel	154 684	176 968	
Energie électrique	66 384	76 209	
Produits de traitement	7 489	7 283	
Analyses	7 922	9 433	
Sous-traitance, matières et fournitures	113 640	125 570	
Impôts locaux et taxes	6 514	3 153	
Autres dépenses d'exploitation	Télécommunication, poste et télégestion	7 029	9 309
	Engins et véhicules	10 154	15 553
	Informatique	6 858	10 811
	Assurances	2 770	-929
	Locaux	9 115	13 401
	Autres	-4 011	3 576
	Contribution des services centraux et recherche	13 206	18 563
Collectivités et autres organismes publics	264 137	222 710	
Charges relatives aux renouvellements	46 477	45 700	
Charges relatives aux investissements	3 545	4 598	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 003	280	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-80 654</b>	<b>-56 317</b>	<b>30,17%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-80 654</b>	<b>-56 317</b>	<b>30,17%</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

### Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : W1221 CAR SRAP DE BOOS

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	313 863	421 167	34,19%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>341 628</i>	<i>350 996</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>-27 765</i>	<i>70 171</i>	
Traitement de volumes extérieurs	67 098	39 394	-41,29%
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	-7 837	2 600	NS
<b>Exploitation du service</b>	<b>373 124</b>	<b>463 161</b>	<b>24,13%</b>
Produits : part de la collectivité contractante	154 745	123 124	-20,43%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>173 027</i>	<i>103 891</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>-18 282</i>	<i>19 233</i>	
Redevance Modernisation réseau	109 392	99 586	-8,96%
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>264 137</b>	<b>222 710</b>	<b>-15,68%</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

# Système de Grand Couronne

Collectivité : F1171

CAR VILLE DE GRAND COURONNE

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>651 042</b>	<b>908 692</b>	<b>39,58%</b>
Exploitation du service	539 172	778 019	
Collectivités et autres organismes publics	105 173	119 758	
Travaux attribués à titre exclusif	6 697	8 550	
Produits accessoires		2 365	
<b>CHARGES</b>	<b>761 400</b>	<b>861 587</b>	<b>13,16%</b>
Personnel	144 571	214 389	
Energie électrique	36 378	43 277	
Produits de traitement	9 369	10 796	
Analyses	509	5 161	
Sous-traitance, matières et fournitures	212 839	204 306	
Impôts locaux et taxes	49 401	18 647	
Autres dépenses d'exploitation			
	Télécommunication, poste et télégestion	6 786	12 251
	Engins et véhicules	7 684	12 803
	Informatique	7 049	19 310
	Assurances	1 635	5 953
	Locaux	7 337	17 179
	Autres	-1 089	-5 908
Contribution des services centraux et recherche	14 150	33 276	
Collectivités et autres organismes publics	105 173	119 758	
Charges relatives aux renouvellements	80 571	68 449	
	Pour garantie de continuité de service		
Charges relatives aux investissements	75 813	77 022	
	Programme contractuel		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3 224	4 918	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-110 358</b>	<b>47 105</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		15 700	
<b>RESULTAT</b>	<b>-110 358</b>	<b>31 405</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

## Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : F1171

CAR VILLE DE GRAND COURONNE

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	376 686	603 690	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	398 210	554 667	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-21 524	49 023	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	88 847	90 829	2,23%
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	73 639	83 500	13,39%
<b>Exploitation du service</b>	<b>539 172</b>	<b>778 019</b>	<b>44,30%</b>
Produits : part de la collectivité contractante	-74	0	NS
Redevance Modernisation réseau	105 248	119 757	13,79%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	95 432	129 573	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	9 816	-9 816	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>105 174</b>	<b>119 757</b>	<b>13,87%</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>6 697</b>	<b>8 550</b>	<b>27,67%</b>
<b>Produits accessoires</b>		<b>2 365</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

## Système d'Houpeville

Collectivité : W1651

CAR COMMUNE D'HOUPEVILLE

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>138 242</b>	<b>178 859</b>	<b>29,38%</b>
Exploitation du service	42 708	59 764	
Collectivités et autres organismes publics	94 377	118 512	
Travaux attribués à titre exclusif	1 157		
Produits accessoires		583	
<b>CHARGES</b>	<b>143 025</b>	<b>175 630</b>	<b>22,80%</b>
Personnel	13 659	18 907	
Energie électrique	450	562	
Sous-traitance, matières et fournitures	8 919	7 907	
Impôts locaux et taxes	414	428	
Autres dépenses d'exploitation			
Télécommunication, poste et télégestion	840	1 342	
Engins et véhicules	1 595	2 824	
Informatique	1 077	1 963	
Assurances	435	-169	
Locaux	1 431	2 433	
Autres	-602	649	
Contribution des services centraux et recherche	2 074	3 370	
Collectivités et autres organismes publics	94 377	118 512	
Charges relatives aux renouvellements			
Pour garantie de continuité de service	11 757	10 336	
Charges relatives aux investissements			
Programme contractuel	6 463	6 560	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	136	6	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-4 783</b>	<b>3 229</b>	<b>N:</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		1 076	
<b>RESULTAT</b>	<b>-4 783</b>	<b>2 153</b>	<b>N:</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

### Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : W1651

CAR COMMUNE D'HOUPEVILLE

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	42 708	59 764	39,94%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	48 468	62 847	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-5 760	-3 083	
<b>Exploitation du service</b>	<b>42 708</b>	<b>59 764</b>	<b>39,94%</b>
Produits : part de la collectivité contractante	68 101	81 158	19,17%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	80 920	86 964	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-12 819	-5 806	
Redevance Modernisation réseau	26 276	37 355	42,16%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	26 276	34 708	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>		2 647	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>94 377</b>	<b>118 513</b>	<b>25,57%</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>1 157</b>		<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>		<b>583</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

## Système de Roncherolles sur le Vivier

Collectivité : W1421

CAR COMMUNE DE RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>61 637</b>	<b>51 110</b>	<b>-17,08%</b>
Exploitation du service	14 122	13 047	
Collectivités et autres organismes publics	47 515	37 803	
Produits accessoires		260	
<b>CHARGES</b>	<b>68 178</b>	<b>57 145</b>	<b>-16,18%</b>
Personnel	1 449	589	
Energie électrique	6 530	5 631	
Sous-traitance, matières et fournitures	4 658	6 246	
Impôts locaux et taxes	44	13	
Autres dépenses d'exploitation	Télécommunication, poste et télégestion	90	42
	Engins et véhicules	170	88
	Informatique	115	61
	Assurances	46	-5
	Locaux	153	76
	Autres	-67	20
Contribution des services centraux et recherche	221	105	
Collectivités et autres organismes publics	47 515	37 803	
Charges relatives aux renouvellements	7 239	6 459	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	15	17	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-6 541</b>	<b>-6 035</b>	<b>7,74%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-6 541</b>	<b>-6 035</b>	<b>7,74%</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

### Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : W1421

CAR COMMUNE DE RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	14 122	13 047	-7,61%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	13 839	13 521	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	283	-474	
<b>Exploitation du service</b>	<b>14 122</b>	<b>13 047</b>	<b>-7,61%</b>
Produits : part de la collectivité contractante	34 828	27 856	-20,02%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	34 967	29 665	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-139	-1 809	
Redevance Modernisation réseau	12 687	9 948	-21,59%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	10 874	10 260	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 813	-312	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>47 515</b>	<b>37 804</b>	<b>-20,44%</b>
<b>Produits accessoires</b>		<b>260</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

## Systeme de Sahurs

### SAHURS ASST

#### Compte annuel de resultat de 2009

(en application du decret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>239 523</b>	<b>242 230</b>	<b>1,1%</b>
Exploitation du service	129 361	134 653	
Collectivites et autres organismes publics	105 216	99 707	
Travaux attribues a titre exclusif	4 694	7 617	
Produits accessoires	253	253	
<b>CHARGES</b>	<b>251 852</b>	<b>249 688</b>	<b>-0,9%</b>
Personnel	61 312	62 234	
Energie electrique	18 510	14 715	
Achats de prestations assainissement	1 681	978	
Produits de traitement	246	10	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matieres et fournitures	25 435	32 487	
Impots locaux et taxes	420	396	
Autres depenses d'exploitation, dont :	12 742	11 400	
• telecommunication, postes et telergestion	1 666	943	
• engins et vehicules	3 326	4 883	
• informatique	1 056	1 630	
• assurance	151	91	
• locaux	1 643	1 854	
Frais de controle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	4 918	4 809	
Collectivites et autres organismes publics	105 216	99 707	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuite du service	18 384	19 342	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	720	719	
Charges relatives aux investissements du domaine prive	2 895	2 919	
Pertes sur creances irrrecouvrables et contentieux recouvrement	-46	46	
Remuneration du besoin en fonds de roulement	-580	-74	
<b>Resultat avant impot</b>	<b>-12 329</b>	<b>-7 458</b>	<b>39,5%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-12 329</b>	<b>-7 458</b>	<b>39,5%</b>

Conforme a la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

### SAHURS ASST

#### Compte annuel de resultat de l'exploitation 2009

(en application du decret 2005-236 du 14 mars 2005)

#### Detail des produits

en Euros	2008	2009	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>239 523</b>	<b>242 230</b>	<b>1,1%</b>
Exploitation du service	129 361	134 653	4,1%
• Partie fixe	36 759	37 274	
• Partie proportionnelle	92 601	97 379	
Collectivites et autres organismes publics	105 216	99 707	-5,2%
• Part Collectivite	84 500	75 295	
• Redevance pour modernisation des reseaux de collecte	20 715	24 411	
Travaux attribues a titre exclusif	4 694	7 617	62,3%
• Branchements	4 694	5 817	
• Autres travaux	0	1 800	
Produits accessoires	253	253	0,0%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	253	253	
• Autres produits accessoires	0	0	

Conforme a la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

# **ANNEXE COLLECTIF**

# **ASSAINISSEMENT**

**3- Règlement d'Assainissement collectif adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 14 décembre 2009**

Le règlement d'assainissement collectif est disponible sur le site Internet de LA CREA ([http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/Reg\\_ServiceAC.pdf](http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/Reg_ServiceAC.pdf)) ou sur simple demande.

# **ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**1- Règlement d'Assainissement Non Collectif adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 14 décembre 2009**

Le règlement d'assainissement non collectif est disponible sur le site Internet de LA CREA ([http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/Reg\\_ServiceANC.pdf](http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/Reg_ServiceANC.pdf)) ou sur simple demande.

**La Communauté de l'agglomération  
Rouen-Elbeuf-Austreberthe**

14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 Rouen Cedex 1  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

[www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr)

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**